

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUILLET 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport annuel 2010
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des
déchets**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juillet 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 15 juillet 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 7 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 juin deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

* Monsieur HAÏAT quitte la salle à 00h00, au cours de l'examen du dossier 11 E 14 – SIDRU

Avaient donné procuration :

Madame USQUIN à Madame de JOYBERT
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 11 E 03

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal.

Ce rapport expose l'organisation de la gestion des déchets produits sur le territoire de la commune à travers les indicateurs techniques et financiers relatifs à leur collecte et leur traitement. Tous les déchets sont passés en revue, qu'ils soient produits par les ménages, les professionnels ou les services de la Ville, collectés en porte-à-porte ou déposés à des points d'apport volontaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

PREND ACTE du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et assimilés
pour l'année 2010**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Index des tableaux	4
Index des annexes	4
1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
1.1 Présentation et statistiques	5
1.2 Compétences liées aux déchets exercées par la Ville	6
1.3 Historique de la gestion des déchets à Saint-Germain-en-Laye	7
2. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	8
2.1 Quelques définitions	8
2.2 Les secteurs de collecte	9
2.3 La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)	9
2.3.1 Organisation de la collecte en porte à porte (PAP)	9
2.3.1.1 Mode de présentation des déchets collectés en porte à porte (PAP)	9
• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magazines et le verre alimentaire	9
• Les objets encombrants et les déchets verts	11
2.3.1.2 Organisation et consommations des collectes en PAP	12
2.3.2 Organisation et consommations des collectes en apport volontaire (PAV)	13
2.3.3 Tonnages des flux de déchets ménagers et assimilés	14
2.3.4 Tonnages des déchets triés par le Centre de Tri	18
2.4 La collecte des déchets déposés à la déchetterie	21
2.4.1 Catégories et modalités d'évacuation des déchets acceptés	22
2.4.1.1 Les déchets acceptés en continu	22
2.4.1.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	23
2.4.1.3 Cas particulier des bouteilles de gaz vides	24
2.4.2 Tonnages des déchets acceptés à la déchetterie	25
2.4.2.1 Les déchets acceptés en continu	25
2.4.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	26
2.5 Le cas particulier des textiles usagés	26
2.6 La gestion des déchets in situ : le compostage individuel	28
2.7 La collecte des déchets issus des activités de la Ville	29
2.7.1 Types de déchets collectés	29
2.7.2 Tonnage des déchets collectés	29
3. INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS	30
3.1 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)	30
3.1.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)	30
3.1.2 Détails des filières de valorisation des déchets en sortie de centre de tri	32
3.2 Traitement des déchets collectés à la déchetterie	32
3.2.1 Traitement des déchets acceptés en continu	32
3.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	33
3.2.3 Cas particulier des textiles usagers	33
3.2.4 Cas particulier des bouteilles de gaz et extincteurs	33
3.3 Mode de traitement des déchets non produits par les ménages	34

4. INDICATEURS TECHNIQUES DES FLUX DE DECHETS PARTICULIERS	35
4.1 La gestion des déchets des infirmiers	35
4.2 La gestion des déchets issus de la Fête des Loges	35
4.2.1 Collecte des déchets	35
4.2.2 Tonnages et traitement des déchets	36
4.3 Les déchets produits par les Gens du Voyage	37
5. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS	38
5.1 Modalité de gestion des déchets	38
5.2 Modalité d'application de la redevance spéciale	38
5.2.1 Facturation de la redevance spéciale	38
5.2.2 Evolution des recettes	39
6. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS	40
6.1 Bilan des dépenses	40
6.1.1 Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville	40
6.1.2 Dépenses liées aux coûts de communication	42
6.1.3 Dépenses liées au fonctionnement des services	42
6.2 Bilan des recettes	42
6.3 Coût réel de la filière des déchets recyclables	44
7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE	46

Index des tableaux

Tableau n° 1 : Présentation de la commune de Saint-Germain-en-Laye (données INSEE 2006).....	5
Tableau n° 2 : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU	6
Tableau n° 3 : Présentation des modèles de bacs existants sur le terrain	10
Tableau n° 4 : Evolution du parc des bacs destinés.....	10
à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels	10
Tableau n° 5 : Evolution du parc des bacs destinés.....	11
aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert).....	11
Tableau n° 6 : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP	12
Tableau n° 7 : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAV	13
Tableau n° 8 : Tonnage des déchets collectés par VEOLIA	14
Tableau n° 9 : Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri.....	18
Tableau n° 10 : Horaires d'ouverture de la déchetterie	21
Tableau n° 11 : Déchets acceptés à la déchetterie en continu	22
Tableau n° 12 : Organisation de la collecte des déchets toxiques des ménages	23
Tableau n° 13 : Nombre de collectes des bouteilles de gaz et des extincteurs	24
Tableau n° 14 : Tonnages des déchets déposés à la déchetterie en continu	25
Tableau n° 15 : Tonnages des déchets toxiques des ménages	26
Tableau n° 16 : Organisation de la collecte des textiles usagers	27
Tableau n° 17 : Tonnages des textiles usagés collectés.....	27
Tableau n° 18 : Catégories des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.	29
Tableau n° 19 : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.....	29
Tableau n° 20 : Mode de traitement des déchets collectés (PAP + verre en AV)	30
Tableau n° 21 : Modes de traitements des déchets recyclables	32
Tableau n° 22 : Modes de traitement des déchets collectés à la déchetterie.....	32
Tableau n° 23 : Estimation des économies de traitement réalisées grâce à la collecte des textiles usagers	33
Tableau n° 24 : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité.....	34
Tableau n° 25 : Volume des déchets des infirmiers collectés en 2008.....	35
Tableau n° 26 : Tonnages des déchets issus de la Fête des Loges.....	36
Tableau n° 27 : Coûts des déchets produits par les Gens du Voyage	37
Tableau n° 28 : Tarifs appliqués entre 2008 et 2010.....	38
Tableau n° 29 : Evolution des recettes D.B.I.C.....	39
Tableau n° 30 : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville.....	40
Tableau n° 31 : Bilan des recettes	42
Tableau n° 32 : Montants moyens annuels des reprises par matériaux	43
Tableau n° 33 : Coût réel de la filière des déchets recyclables (emballages + JRM)	44

Index des annexes

- Annexe 1 : Secteur de collecte
- Annexe 2 : Implantation des bornes d'apport volontaire
- Annexe 3 : Evolution des reprises des matériaux du programme Eco-Emballages

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 Présentation et statistiques

Saint-Germain-en-Laye, est la plus vaste commune du département des Yvelines (3^{ème} au niveau de la région Ile-de-France), où résident 43 207 habitants (INSEE 2007) sur une superficie de 4 827 hectares, dont 3 526 de forêt domaniale. Ville d'histoire au riche passé, son centre-ville comporte un secteur sauvegardé de 65 hectares.

Cette sous-préfecture de l'ouest parisien (19 km la séparent de Notre Dame à vol d'oiseau), est limitrophe des communes de Fourqueux (au sud-ouest), Mareil-Marly (au Sud-Est), Le Pecq (à l'est) et Mesnil-le-roi et Achères (au nord). Elle est desservie par l' A14 au nord et la RN 13 qui la traverse d'est en ouest. Par ailleurs, elle est en bout de ligne du RER A qui la relie à Boissy-saint-Léger en traversant Paris via, notamment, les stations « La Défense » et « Charles de Gaulle – Etoile ». De plus, une nouvelle ligne, gérée par la S.N.C.F, relie Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi, il s'agit de la ligne de la Grande Ceinture.

Dotée de 850 commerces, implantés en grande majorité au cœur même du centre-ville ancien : Saint-Germain-en-Laye est considéré comme "le plus grand centre commercial à ciel ouvert de l'ouest parisien". À noter, en particulier, un secteur alimentaire important et une activité de restauration très bien représentée.

Tableau n° 1. : Présentation de la commune de Saint-Germain-en-Laye (données INSEE 2006)

Population 1999	Population 2006	Δ	Taux d'habitat vertical	Nombre de foyers	Nombre de professionnels et commerces	Nombre de maisons individuelles avec jardin
40 162	43 015	+ 7,10 %	70 %	17 500	1 800	2 900

Remarques :

Le nombre de foyers fiscaux soumis à la taxe d'habitation pour l'année 2010, s'élève à 15 858.

Le nombre de foyers fiscaux assujettis à la taxe foncière, pour l'année 2009, s'élève à 13 191.

1.2 Compétences liées aux déchets exercées par la Ville

Depuis le 6 décembre 1983, la commune de Saint-Germain-en-Laye est adhérente du S.I.D.R.U. (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains).

En décembre 1998, le syndicat a acquis la compétence du traitement avec la mise en service de l'usine d'incinération « AZALYS ».

En 2005, il a pris en charge la compétence du traitement des emballages ménagers triés par les habitants (flaconnages en plastique, boîtes aluminium, boîtes métalliques, aérosols, verres, journaux, magazines...), des encombrants et des déchets verts. Cependant, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'occupe du traitement des déchets de la déchetterie et des textiles usagers.

Tableau n° 2. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU

Déchets / Compétences	Ordures ménagères	Verre		Emballages, journaux, magazines.		Déchets verts	Encombrants	Déchetterie	Vêtements	DEEE	DBIC
Collecte	PAP	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	PAP
Traitement											

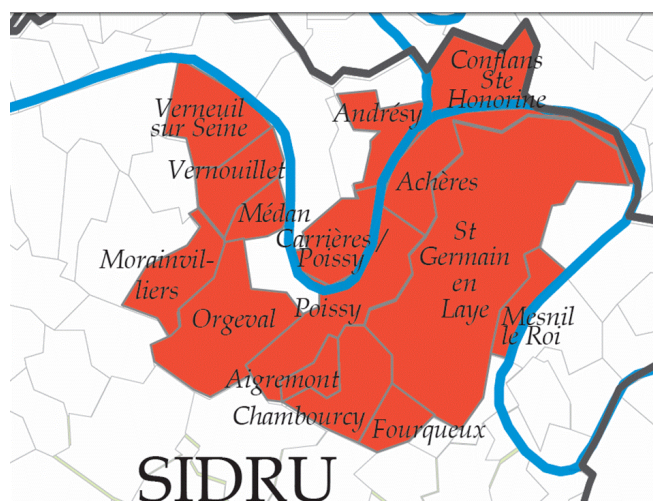
AV : Apport Volontaire

PAP : Porte à porte

Opération assurée par la Ville

Opération assurée par le SIDRU

Carte n° 1 : Localisation de Saint-Germain-en-Laye et des communes adhérentes au SIDRU





1.3 Historique de la gestion des déchets à Saint-Germain-en-Laye

1957	- Mise en place du premier contrat avec la Société C.G.E.A. (Compagnie Générale d'Entreprise Automobiles) pour l'organisation de la collecte des déchets. => Utilisation par les administrés de poubelles métalliques pesant en moyenne 20 kg.
1965	Remplacement des poubelles métalliques par des poubelles en plastique ou en caoutchouc de forme cylindrique pesant en moyenne 10 Kg.
1979	Remplacement des poubelles en plastique ou en caoutchouc par des sacs plastique.
1986	Modernisation de la présentation des déchets à la collecte avec la suppression de la collecte en sacs plastique et la mise en place de bacs à roulettes auprès de tous les administrés.
1992	Création de la déchetterie rue Bastiat.
1994	Test de collecte sélective dans le quartier de la Sous-Préfecture pour une population de 2 700 habitants. Ce test portait exclusivement sur le tri des journaux/magazines et du verre. Collecte effectuée en sacs plastique bleus pour les journaux/magazines et verts pour le verre.
1996	Création de la plate-forme de conteneurs enterrés, pour verre, plastique et journaux-magazines, boulevard Franz Liszt.
1997	Amélioration de la collecte sélective toujours dans le même quartier mais remplacement des sacs bleus et verts par des petits bacs gris à couvercle bleu pour les journaux/magazines et couvercle vert pour le verre. D'autre part, adjonction de la collecte des déchets végétaux en sacs papier biodégradable.
1998	Les déchets ne sont plus stockés en centre d'enfouissement technique de classe II et sont traités par incinération à l'Usine Azalys.
1999	Au mois d'avril, début du tri sélectif selon le programme de la Société ECO-EMBALLAGES pour 82,17 % de la population. Il s'agit des quartiers extérieurs à l'hyper centre ville.
2001	Dès le mois de juin, le tri est effectué pour 100 % de la population, la collecte du verre en porte à porte n'étant pas effectuée dans le centre.
2003	Installation de colonnes pour la collecte du verre : - 2 enterrées rue de Gramont, - 1 conteneur aérien insonorisé sur la place de Mareil, intégré dans le milieu végétal.
2004	Test auprès de 16 foyers de bacs roulants le stockage des déchets des végétaux.
2007	- Création d'un nouveau secteur de collecte au niveau du Quartier de Fromainville qui comprend le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome Parisien), le Port de plaisance de Conflans-Sainte-Honorine, les pépinières de Paris et environ 150 logements. - Mise en place à la déchetterie de points de collecte des textiles usagers avec la société Ecotextile et de la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E) avec la société Ecologic.
2008	- Achat de 2 colonnes roulantes pour le tri du verre alimentaire lors des manifestations. - Installation d'une colonne enterrée destinée à la collecte du verre Place de Mareil (en remplacement de l'aérienne). - Novembre : Prise d'effet du nouveau marché de collecte avec VEOLIA. - Lancement d'une opération pilote de compostage individuel auprès d'une vingtaine de foyers.
2009	- Première opération de collecte des sapins de Noël. - Evolution de la fréquence de collecte du verre. Passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours. - Arrivée d'un ambassadeur du tri / maître composteur.
2010	- Installation de colonnes enterrées destinées à la collecte du verre rue du Vieil Abreuveur et Place de Passy.

2. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

2.1 Quelques définitions

Les différentes catégories de déchets évoqués dans les paragraphes qui suivent, ainsi que certaines références sont entendues aux sens ci-dessous :

- les déchets ménagers et assimilés (DMA) : sont les déchets non dangereux issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets issus des activités économiques (DBIC) collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci (hors déchetterie, encombrants, déchets verts). Ils comprennent les OMr, les RS.
- les ordures ménagères résiduelles (OMr) : désignent les déchets qui restent à la charge de la collectivité après la collecte sélective des recyclables secs.
- les recyclables secs (RS) : il s'agit des emballages du programme Eco-Emballages, du verre alimentaire et des emballages, journaux et magazines.
- D.B.I.C : ce sont les Déchets Banals des Industries et Commerces. Il s'agit de déchets qui sont produits par les professionnels mais assimilables à ceux produits par les ménages.
- les emballages du programme Eco-Emballages : il s'agit des flacons en plastique, des emballages en acier et aluminium ainsi que des cartons légers d'emballage. On distingue 3 catégories pour les flacons en plastique :
 - le P.E.T. clair : il est notamment utilisé pour bouteilles d'eau transparentes
 - le P.E.T. foncé : il s'agit notamment des bouteilles d'eau transparentes de couleur
 - le P.E.H.D. : il s'agit des flacons en plastique opaque (gel douche, lait ...)

Ils seront aussi nommés : emballages recyclables

- le verre alimentaire : il s'agit des bouteilles et bocaux en verre ayant contenu des aliments, dépourvus de leur couvercle métallique.
- PAP : il s'agit de la collecte en porte à porte.
- AV : il s'agit de la collecte en apport volontaire.
- ratios : il s'agit de la production en kg d'un habitant par an, par type de déchets.
- fréquence de collecte : il s'agit du nombre de collectes réalisées sur une période donnée.
 - C1 : une collecte par semaine
 - C0,5 : une collecte tous les quinze jours
 - plus généralement CX : X collecte(s) par semaine
- ratios de production : il s'agit des quantités de déchets produites ramenées à l'habitant. Ils sont exprimés en kg par habitant.
- T éq CO₂ : L'impact sur le réchauffement climatique d'un Gaz à Effet de Serre (GES) donné, dépend de sa nature, sa température, de son temps de présence dans l'atmosphère ... Pour comparer l'impact de ces gaz entre eux, il faut donc définir un point de référence : le CO₂. Par convention, on compare l'impact d'1 kg de GES à celui d'1 kg de CO₂ sur 100 ans. On obtient l'équivalent CO₂ du gaz considéré aussi appelé Potentiel de Réchauffement Global (PRG). Il vaut 1 pour le CO₂ qui sert de référence.

Exemples :

PRG du méthane (CH₄) = 25 ce qui signifie que pour obtenir l'effet produit par 1 kg de CH₄, il en faudrait 25 de CO₂

- facteur d'émission : c'est un coefficient qui permet de passer d'une quantité physique (Tonnes, litres de gazoil, Kwatt,) à une quantité de gaz à effet de serre émise, exprimée en T éq CO₂
- TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

2.2 Les secteurs de collecte

La Ville est découpée en 10 secteurs (cf. Annexe n°1) qui constituent l'organisation de base du ramassage des déchets.

- 6 secteurs sont collectés en matinée (secteurs 2, 5, 6, 7, 9 et 10)
- 3 secteurs sont collectés en soirée (secteurs 1, 3 et 8)
- le secteur n° 4, situé au Bel-Air est collecté l'après-midi avec regroupement préalable des bacs par l'entreprise avec un petit véhicule adapté

2.3 La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)

2.3.1 Organisation de la collecte en porte à porte (PAP)

Cette collecte concerne :

- les ordures ménagères résiduelles
- les D.B.I.C.
- les déchets des marchés forains
- les déchets des gens du voyage
- les emballages du programme ECO-EMBALLAGES et journaux/revues/magazines (JRM)
- le verre alimentaire
- les déchets verts
- les encombrants
- les sapins de Noël

Elle fait l'objet du lot n°1 du marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous-Poissy est le prestataire. Cette mission a de nouveau été confiée pour 5 ans à cette agence lors du renouvellement du marché de collecte qui a été notifié le 1^{er} novembre 2008.

2.3.1.1 Mode de présentation des déchets collectés en porte à porte (PAP)

• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magazines et le verre alimentaire

Ces déchets sont présentés à la collecte dans différents types de bacs :

- les déchets incinérables sont déposés dans des bacs de couleur marron. Ceux équipés d'un couvercle de la même couleur sont réservés aux professionnels alors que ceux avec un couvercle jaune sienne sont destinés aux usagers,
- les emballages et les journaux/magazines sont mis dans des bacs bleus,
- le verre alimentaire dans des bacs verts.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif),
- nombre d'habitant par foyer,
- accessibilité / place disponible.

Tableau n° 3. : Présentation des modèles de bacs existants sur le terrain

Contenance des bacs (en litres)	35	50	60	80	90	120	140	180	240	270	340 ou 360	400	500	660	770
Bac bleu	x	x	x	x		x	x	x	x		x			x	x
Bac vert	x	x		x		x		x	x		x				
Bac marron					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Il est à noter que :

- les modèles de 35 L et de 50 L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulobacs.
- les bacs de 270 L sont pliants et mis en place dans les commerces où le stockage s'avère difficile.

L'ensemble du parc est loué par la Ville de Saint-Germain-en-Laye à la société PLASTIC OMNIUM (jusqu'en août 2011) qui assure aussi une prestation de maintenance sur demande. Les interventions ont lieu deux fois par semaine.

• EVOLUTION 2010 •

En 2009, l'arrivée des bennes GNV sur le territoire saint-germanoïse s'était accompagnée du remplacement des bacs de 1 000 L et 1 100 L par des bacs de 770 L, et ce, sans surcoûts pour la Ville.

En 2010, les timons des bacs 4 roues ont aussi du être changés et adaptés, de façon à ne pas endommager les dispositifs de sécurité des bennes GNV. Cette opération, réalisée en collaboration avec le collecteur et la société PLASTIC OMNIUM, n'a **pas engendré de surcoûts** pour la Ville.

Les tableaux de la page suivante présentent les évolutions du parc des bacs destinés à chacune des collectes en porte-à-porte.

Tableau n° 4. : Evolution du parc des bacs destinés à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels

	Quantités	Dotation 2008	Dotation 2009	Dotation 2010	Δ 2009-2010
Ménages	Bacs roulants	6 719 bacs	6 760 bacs	6 882 bacs	
	Volume	2 028 m³	2 007 m³	2 009 m³	+ 0,75 %
Professionnels	Bacs roulants	1 574 bacs	1 603 bacs	1 595 bacs	
	Volume	671 m³	685 m³	679 m³	- 0,88 %
Volume Total		2 699 m³	2 692 m³	2 688 m³	- 0,15 %

Tableau n° 5. : Evolution du parc des bacs destinés
aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)

	Quantités	Dotation 2008	Dotation 2009	Dotation 2010	Δ 2009-2010
Bacs bleus	Modulobacs	206 bacs	212 bacs	212 bacs	
	Bacs roulants	5 018 bacs	5 127 bacs	5 191 bacs	
	Quantité totale	5 224 bacs	5 330 bacs	5 403 bacs	+ 01,37 %
	Volume total	986 m³	1 020 m³	1 057 m³	+ 03,63 %
Bacs verts	Modulobacs verts	2 214 bacs	2 163 bacs	2 167 bacs	
	Bacs roulants verts	1 172 bacs	1 425 bacs	1 495 bacs	
	Quantité totale	3 386 bacs	3 588 bacs	3 662 bacs	+ 02,06 %
	Volume total	292 m³	328 m³	343 m³	+ 04,57 %
Volume Total		1 278 m³	1 348 m³	1 400 m³	+ 03,86 %

• **Les objets encombrants et les déchets verts**

- **Les encombrants** doivent être déposés sur le trottoir, dans la limite de 1m³ par collecte avec un poids maximal de 50kg par objet.
- **Les déchets verts**, les habitants du secteur 2 ont à leur disposition, à la déchetterie, des sacs biodégradables. Les autres usagers sont invités à présenter leurs déchets verts en fagots bien ficelés ou dans des sacs en plastique ouverts de 100L.
- **Les sapins de Noël** (naturels et non floqués) doivent, quant à eux, être présentés sur le trottoir, dépourvus de leurs décorations, sans sacs ni pots.

2.3.1.2 Organisation et consommations des collectes en PAP

En 2010, les collectes en PAP (hors déchets verts et encombrants) se font progressivement à l'aide de bennes GNV. Au fur et à mesure des adaptations du matériel de pré-collecte (bacs roulants) et de la voirie (résolution des problèmes de stationnement, élagages ...). Cela explique pourquoi, pour ces collectes, deux types de carburant sont mentionnés.

Tableau n° 6. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP

Flux	Pop. desservie	Fréquence de collecte	Nb de services par semaine ⁽¹⁾	Km 2010	Conso. estimée de gasoil en Litres	Conso. estimée GNV	T.éq CO ₂ ⁽²⁾
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables ⁽³⁾	100 %	C1 pour le secteur 10	25	58 809 (52 384 en 09 soit + 12,27 %)	11 762	55 133 m ³	76 (111 en 2009)
		C2 pour les secteurs 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9					
		C3 pour les secteurs 1 et 3					
Verre ⁽⁴⁾	80 %	C0,5 pour tous les secteurs sauf 1,3 et 10	7	21 200 (17 475 en 09 soit + 21,32 %)	4 240	19 875 m ³	27,5 (37 en 2009)
Emballages + JRM	98 %	C1 pour les secteurs 1 à 9					
Objets encombrants ⁽⁵⁾	100 %	C 0,5 sur inscription pour les secteurs 1 à 9	2 le plus souvent	7 271 (8 979 en 09 soit - 19,62 %)	5 817		17 (20 en 2009)
		C 0,25 sur inscription pour le secteur 10					
Déchets végétaux ⁽⁵⁾	98 %	C1 dans le secteur 2	1	5 324 (4 882 en 09 soit + 9,05 %)	4 366		13 (10 en 2009)
		C 0,5 sur inscription dans les secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9					
TOTAL				92 604	26 185		133,5 (178 en 2009)

⁽¹⁾ 1 service correspond à la sortie d'une équipe constituée par un chauffeur et 2 ripeurs sur une benne.

⁽²⁾ Pour convertir les quantités de carburants consommés en T.éq. CO₂, les facteurs d'émission suivants ont été utilisés :

- pour le gasoil : **2,95 kg éq. CO₂/ L.** (source : méthode Bilan Carbone[®] de l'ADEME)
- pour le GNV : **0,746 kg éq. CO₂/m³.** (source : méthode Bilan Carbone[®] de l'ADEME)

⁽³⁾ Cette collecte comprend aussi celle des déchets des marchés de la Place du Marché Neuf (mardi, vendredi et dimanche matins) et de la Place Christiane Frahier (mercredi et samedi matins).

⁽⁵⁾ Les secteurs impairs sont collectés les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois pour les encombrants et les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois pour les déchets verts (même principe avec les secteurs pairs). Les usagers doivent s'inscrire préalablement par téléphone, ou sur le site Internet de la Ville, avant le mardi midi

(encombrants) et le jeudi midi (déchets verts) précèdent chaque collecte. Ils peuvent aussi s'inscrire sur le site Internet de la Ville. Il n'y a pas de collecte en cas de 5^{ème} semaine.

2.3.2 Organisation et consommations des collectes en apport volontaire (PAV)

La collecte de ces déchets fait l'objet du lot n°4 d'un marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous Poissy est le prestataire. Cette mission a été confiée de nouveau à cette agence lors du renouvellement du marché, qui a pris effet au 1er février 2009. L'implantation des différents points d'apport volontaire est présentée à l'Annexe n° 2.

Tableau n° 7 : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAV

Collecte en apport volontaire	Mode de présentation	Densité	Fréquence de collecte	Kilométrages parcourus en 2010	Conso. estimée de gasoil en Litres	T.éq CO ₂
Verre	33 conteneurs de surface 11 conteneurs enterrés	1 colonne pour 982 habitants	C1	2 250 (2 100 en 09 soit + 7,14 %)	1 350	4 3 en 2009
Journaux / magazines	2 conteneurs enterrés	Offre supplémentaire au PAP (Plate forme de Franz Liszt)				
Bouteilles et flacons en plastique	2 conteneurs enterrés					
Emballages recyclables	10 conteneurs de surface (secteur 10 seulement)	1 colonne pour 60 habitants	C 0,5			

• REPERES – EMISSION DE CO₂ DU POSTE : COLLECTE DES DECHETS •

Années	T. éq CO ₂
2008	180
2009	181
2010	137,5

La mise en service des bennes GNV a permis de faire baisser les émissions de CO₂ de 22,75 % en 1 an. Cette baisse va se poursuivre, la flotte de bennes GNV étant opérationnelle dès janvier 2011.

Les bennes GNV n'ont pas le même gabarit que les anciennes bennes au gasoil. A leur mise en service, les équipes ont parfois rencontré des difficultés dans certaines rues. Pour y pallier, des tournées de rattrapage ont été organisées, et la mise en service d'une benne GNV de petit gabarit a été décidée pour les rues étroites (JM Vianney, rue de la Salle ...). Ces dispositions expliquent l'augmentation des distances parcourues en 2010 pour les collectes en PAP (hors déchets verts, qui eux sont soumis à de forts effets de saisonnalité). Pour la collecte en PAV, l'augmentation des points de collecte explique la hausse des kilomètres parcourus.

A moyen et long termes, une optimisation de la collecte permettrait de réduire le poids carbone de ce poste d'émission (développement de l'apport volontaire ...).

2.3.3 Tonnages des flux de déchets ménagers et assimilés

Pour mémoire, VEOLIA collecte en porte-à-porte les déchets suivants :

- les déchets des ménages + D.B.I.C + les déchets des marchés forains + déchets gens du voyage, nommés « ordures ménagères résiduelles » dans le tableau suivant.
- le verre alimentaire
- les emballages recyclables du programme Eco-Emballages + JRM
- les encombrants
- les déchets verts
- les sapins de Noël

Le tableau suivant présente les tonnages collectés de chacun de ces flux. Pour présenter un état des lieux complet et les comparer aux ratios connus, ce tableau comporte aussi les quantités de verre alimentaire déposées par les usagers dans les points d'apport volontaire (cf. **Partie 1.2.3**) et collectées par VEOLIA.

Tableau n° 8 : Tonnage des déchets collectés par VEOLIA

Flux		Tonnages					Ratios (kg/hab) (pop : 43 207 hab)			
		2008	2009	2010	Δ	2010	SGEL 2009		IDF 2009 ^(*)	
Ordures ménagères résiduelles		12 809,96	12 543,38	12 285,80	- 2,05 %	284,35	291,30		317	
Verre	PAP	708,53	639,25	634,98	- 0,67 %	14,69				
	AV	215,63	237,37	242,41	+ 2,12 %	5,61				
	Total	924,16	876,62	877,57	+ 0,11 %	20,30	20,28	53,83	21	56
Emballages + JRM		1 549,82	1 449,90	1 475,06	+ 1,74 %	34,14	54,69	33,55	35	56
TOTAL		15 283,94	14 869,99	14 638,43	- 1,56 %	339,04	354		373 (-2 %)	
Encombrants		564,94	608,02	643,69	+ 5,87 %	14,90	13,07			
Déchets végétaux		405,54	400,44	391,32	- 2,28 %	9,05	9,38			
Sapins de Noël			6	13	+ 116,67 %	Soit près de 3 250 sapins collectés				

(*) Les données sont extraites du « Tableau de bord 2009 des déchets ménagers et assimilés » publié par l'ORDIF en juin 2011 téléchargeable sur www.ordif.fr

• SITUATION 2010 •

La gestion des ordures ménagères résiduelles (OMr) et des recyclables secs

Comme sur l'ensemble du territoire francilien, les tonnages d'OMr continuent de diminuer malgré un contexte de croissance démographique.

En 2009, ce phénomène reflétait principalement les effets de la crise économique car la baisse de ce tonnage (-2,08 %) était accompagnée d'une baisse significative des quantités d'emballages recyclables collectées (-6,45 %). (La situation du verre n'est pas prise en compte, car la modification de sa fréquence de collecte en 2009, continue d'impacter la qualité de la collecte).

En 2010, on revient à la tendance observée depuis les années précédentes, à savoir : une diminution des tonnages d'OMr collectés accompagnée d'une augmentation des tonnages d'emballages recyclables collectés, sans toutefois revenir au niveau d'avant-crise de 2008.

Dans son rapport publié en juin 2011, l'ORDIF reprend ce facteur économique et explique que ce phénomène peut être expliqué par :

- des éléments conjoncturels : la baisse des activités économiques impacte directement la production des d'ordures ménagères et professionnelles,
- le développement de circuits de collecte spécialisés (textiles usagés, déchets toxiques ...) avec la montée en puissance des dispositifs de « responsabilité élargie du producteur » dits REP,
- les comportements des ménages : les efforts de sensibilisation à la prévention et la crise économique sont deux facteurs qui peuvent impacter le niveau de consommation des ménages ainsi que la nature des produits consommés,
- la prise en charge de la collecte des déchets de certaines activités par des prestataires privés qui tendent à détourner des flux auparavant collectés et traités par la Ville (en 2009, sans remettre en question l'équilibre financier de l'activité « déchets », des professionnels ont choisi de faire appel à un prestataire de collecte autre que la Ville).

La collecte des encombrants

Pour la collecte des encombrants le ratio IDF n'est donné qu'à titre indicatif. En effet, le service n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien. Assuré une fois par an sur des communes de la Grande Couronne, il est peut-être effectué plusieurs fois par semaine en zone plus dense. Les ratios sont ensuite extrêmement fluctuants. Par contre, il est intéressant de constater que le phénomène de hausse des tonnages collectés n'est pas propre à Saint-Germain-en-Laye.

La collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts est assez stable bien que la production de ce gisement dépende des conditions météorologiques d'une année.

• OBJECTIFS REGLEMENTAIRES •

Les objectifs à atteindre sont ceux définis par les lois dites Grenelle 1 et 2 ainsi que ceux du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Objectifs des lois dites Grenelle 1 et 2 :

Le Grenelle 1, dans son article 46, fixe, en août 2009, comme objectif :

- **une baisse de 7%** de la production des déchets ménagers et assimilés d'ici 2014,
- augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques,
- diminuer les quantités incinérées de 15 %.

Pour parvenir aux objectifs fixés par le Grenelle 1, **le Grenelle 2 oriente les collectivités**. Ainsi, dans l'article 78 du projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale le 11 mai 2010, il est précisé qu'après l'article L. 541-15 du Code de l'Environnement, il est inséré un article L. 541-15-1 rédigé comme suit :

« Art. L. 541-15-1. – Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir au plus tard le 1^{er} janvier 2012 un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

« Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités.

« Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation. »

Objectifs du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés adoptés en novembre 2009 :

=> Réduction des déchets de 50kg/hab.

=> Ratios de collecte à atteindre :

- les emballages secs (hors verre) : 26,6 kg/hab en 2014 et de 25,6 kg/hab en 2019,
- JRM : 22kg/hab en 2014 et le maintenir pour 2019,
- le verre alimentaire : 23,9 kg/hab en 2014 et 30,3 kg/hab en 2019.

• Perspectives •

Pour atteindre les objectifs énoncés précédemment, la Ville de Saint-Germain-en-Laye va engager les actions suivantes :

Lancement d'un plan de promotion de compostage individuel

En mai 2011, la Ville a adopté par délibération du Conseil Municipal, un plan de promotion du compostage individuel sur 3 ans.

Il consiste à distribuer aux usagers des composteurs (200 en 2011) et à promouvoir le compostage en tas, de façon à gérer de façon domestique les déchets organiques de la cuisine et une partie des déchets végétaux des jardins et potagers.

Lancement d'un plan local de prévention des déchets

Accompagnée par l'ADEME et la Région Ile-de-France, la Ville s'engage dans une démarche de réduction de ses déchets sur 5 ans, de façon à atteindre les objectifs de réduction de 7% d'ordures ménagères résiduelles par habitant du Grenelle (objectif repris par le PREDMA, et énoncé sous la forme des – 50 kg/hab).

Après un diagnostic des déchets produits sur le territoire, il s'agira notamment d'optimiser les collectes existantes, comme la collecte des textiles usagers dont le gisement potentiel est de 10 à 15 kg/hab/an alors que la production saint-germanoise se situe environ à 2kg/hab en 2010 (cf paragraphe 2.5). Un travail de développement des points volontaires sera ainsi réalisé en partenariat avec l'éco-organisme Eco-Textile.

Pour capter des quantités plus importantes de déchets recyclables, et répondre ainsi aux objectifs réglementaires, deux axes se dessinent et constitue la base de la politique de gestion des déchets de la Ville : collecter plus et mieux.

Le gisement sur lesquels le potentiel de progression est le plus important est celui de l'habitat collectif. Au niveau national, comme au niveau local, ce type d'habitat constitue la cible sur laquelle les actions les plus importantes s'accroissent et se singularisent. Cependant, d'un point de vue général, la communication doit être maintenue sur l'ensemble du territoire, de façon à collecter un flux de qualité.

Création d'un groupe de travail « tri en habitat collectif » en relation avec le S.I.D.R.U.

La création de ce groupe de travail au niveau de Villes adhérentes du SIDRU, permet de mutualiser les moyens et de bénéficier des aides proposées par l'éco-organisme Eco-Emballages.

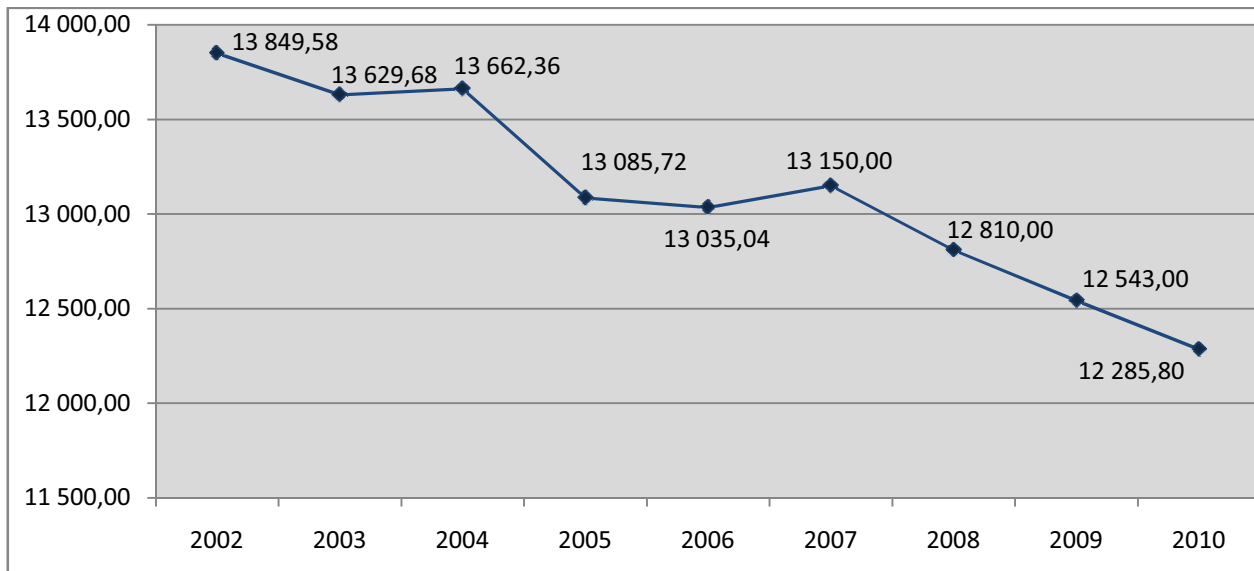
Le dispositif prévoit notamment de former les gardiens des résidences au tri sélectif, afin qu'ils soient en mesure de mieux conseiller les usagers. Des supports de communication bien spécifiques vont aussi être mis en place.

Distribution d'un nouveau guide du tri

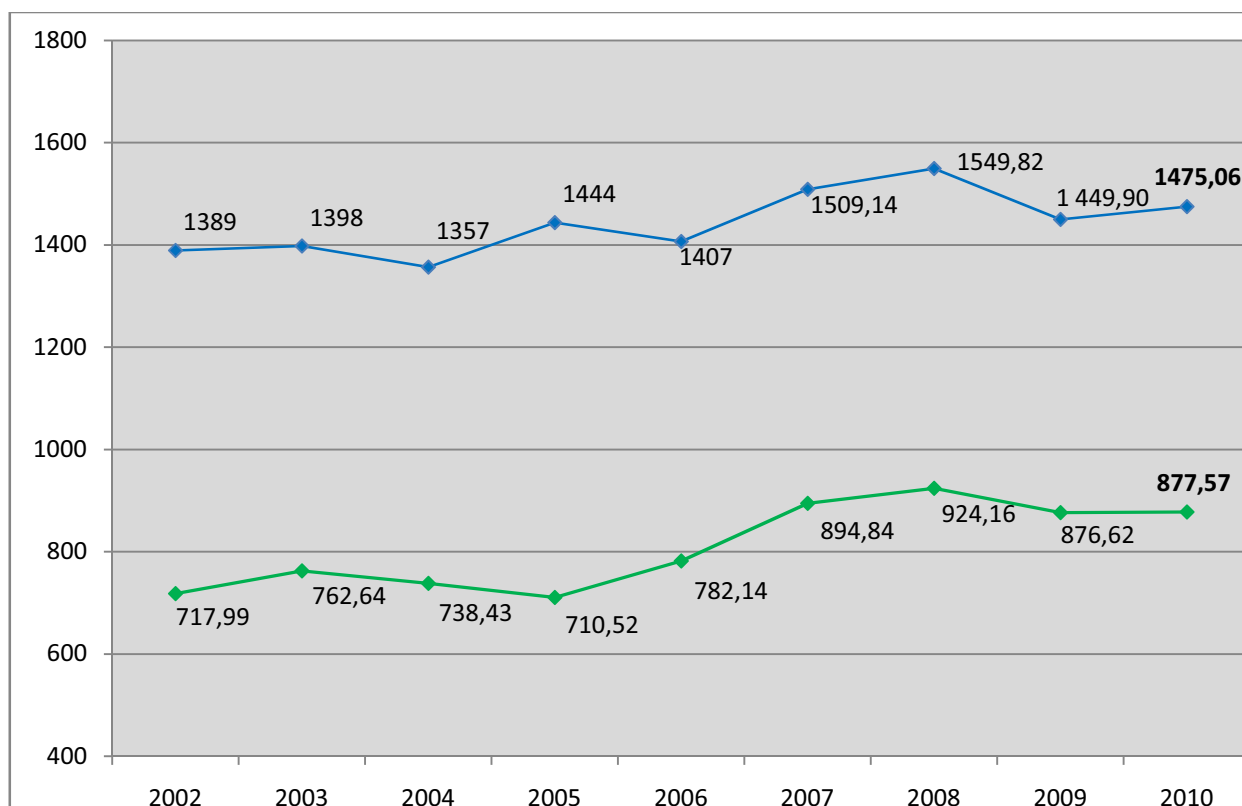
Un nouveau guide de tri sera proposé aux saint-germanois en 2011.

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés en porte à porte



Evolution des tonnages d'emballages recyclables collectés en porte à porte



— Emballages + JRM — Verre

2.3.4 Tonnages des déchets triés par le Centre de Tri

Les emballages et journaux-magazines collectés en porte à porte sont transportés sur le centre de tri du SIVaTRU (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains) situé à Triel Sur Seine.

Là, ils sont pesés et subissent un premier contrôle visuel destiné à vérifier qu'ils ne contiennent pas de déchets indésirables ou pouvant déclasser une partie du stock, voire la totalité. Ensuite, les emballages sont acheminés sur la chaîne de tri afin d'être séparés en fonction de leur type. Enfin, chaque matériau est conditionné en balles qui seront ensuite dirigées vers les filières de traitement.

Les tonnages triés par le centre de tri pour l'année 2010, sont présentés dans le tableau suivant. Il s'agit des tonnages pour lesquels une recette a été perçue par la Ville.

Tableau n° 9 : Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri

Matériaux	Tonnages			Δ [09-10]	Ratios en kg/hab (pop : 43 207 hab. pour SGEL)		
	2008	2009	2010		2010	2009	IDF 2009 (1)
Verre	900,23	876,86	883,62	+ 0,77 %	20,45	20,83	21
Papiers/Cartons	223,10	187,19	199,70	+ 6,68 %	4,93	23,16	24,51
Tétra-briques	11,26	11,62	13,35	+ 14,89 %			
Journaux/Magazines	744,84	735,82	731,16	- 0,63 %			
Gros de magasin	54,34	33,97	23,12	- 31,94 %			
Acier	23,94	31,22	32,35	+ 3,62 %			
Aluminium	1,68	1,16	1,58	+ 36,21 %	0,036	2,6	2,47
PET Clair (2)	61,49	60,10	64,02	+ 6,52 %	1,48		
PET Foncé (3)	10,35	10,05	13,81	+ 37,41 %	0,32		
PEHD (4)	35,16	38,04	34,81	- 8,49 %	0,80		
TONNAGE TOTAL de déchets recyclables (hors refus de tri)	2 055,13	1 986,03	1 997,52	+ 0,56 %	Hors verre :	25,76	26,98
						45,95	47,81
Refus de tri	252,05	309,32	310,46				
Taux du refus de tri	10,92 %	13,47 %	13,45 %				

(1) Les chiffres sont issus du rapport « Tableau de bord 2008 des déchets ménagers et assimilés » – édité en mai 2010 par l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France – téléchargeable sur www.ordif.fr. Les données 2009 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

(2) (3) (4) Il s'agit des différentes catégories de plastiques recyclables (cf. Partie 2.1).

Remarque :

Le total des déchets recyclables collectés en 2009 s'élève à 2 352,63 T (cf. Partie 2.3.3 / Tableau n° 9) or le total des déchets en sortie de chaîne de tri est de 2 307,98 T (cf. Partie 2.3.4 / Tableau n°10). Cette différence de tonnage s'explique par l'existence de stock de déchets non triés (pas encore passé sur la chaîne de tri) au centre de tri.

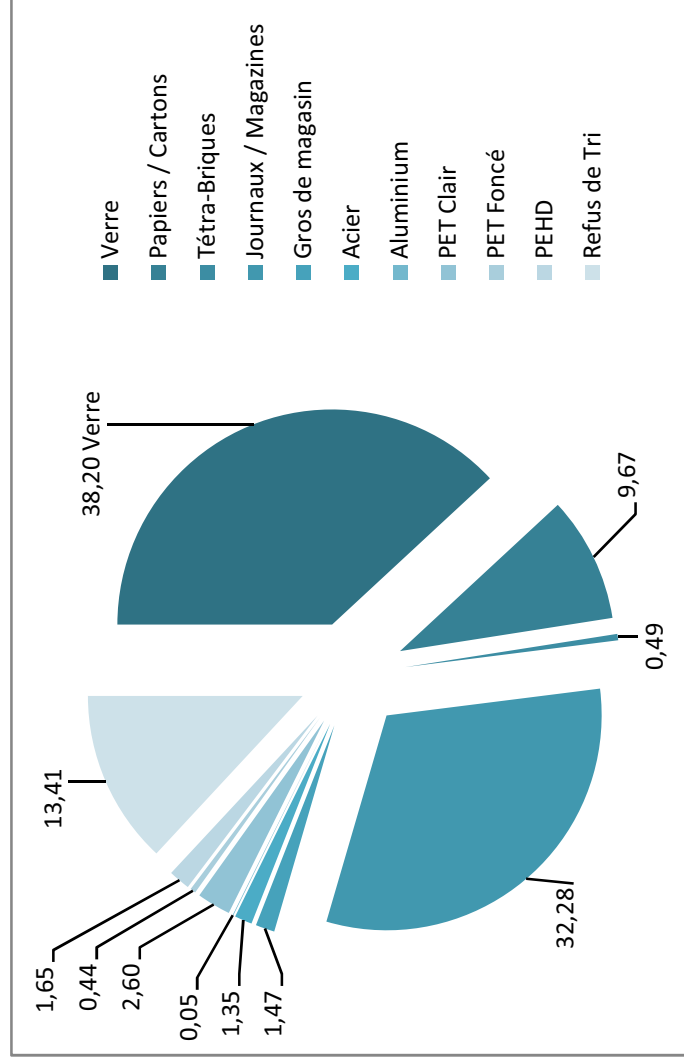
• SITUATION 2010 •

L'analyse de ces chiffres est à rapprocher de celle faite pour le tableau de la partie 2.3.3.

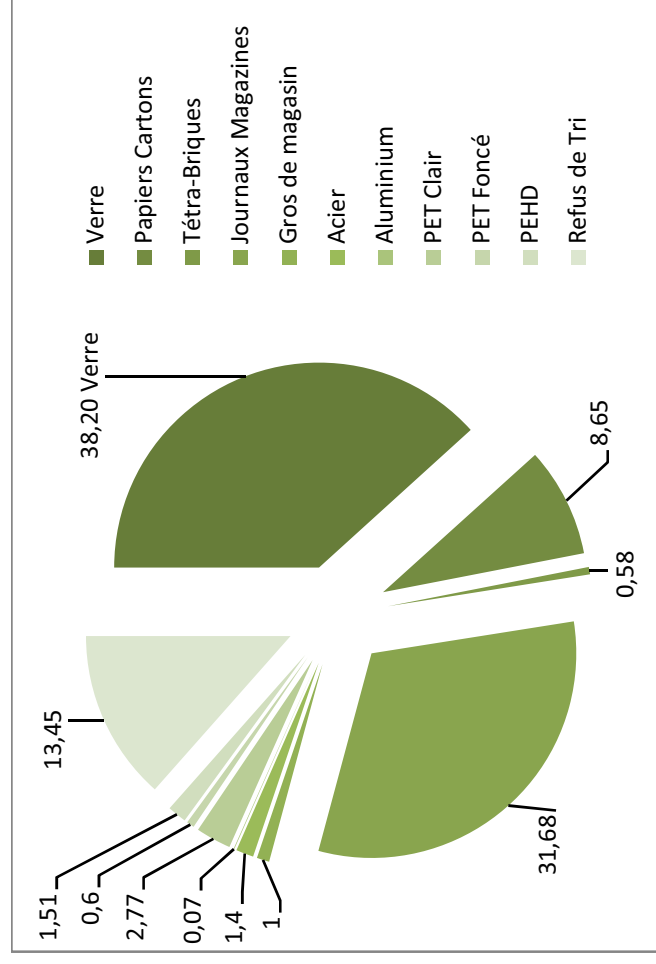
Répartition des emballages recyclables triés

Années	Tonnage TOTAL	Verre	Papiers Cartons	Tétra-Briques	Journaux Magazines	Gros de magasin	Acier	Aluminium	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Refus de Tri
2009	2 295,35	876,86	187,19	11,62	735,82	33,97	31,22	1,16	60,10	10,05	38,04	309,32
2010	2 307,98	883,62	199,70	13,35	731,16	23,12	32,35	1,58	64,02	13,81	34,81	310,46

Répartition des tonnages recyclables triés en 2009



Répartition des tonnages recyclables triés en 2010



NB : Impression en niveaux de gris : La légende se déroule sur le graphique dans un sens horaire.

2.4 La collecte des déchets déposés à la déchetterie

La déchetterie est située rue Bastiat à côté du Centre Technique Municipal. Elle est réservée aux Saint-Germanoises ainsi qu'aux habitants de quatre communes voisines (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly) ayant signé une convention avec Saint-Germain-en-Laye. La déchetterie a donc un potentiel de 58 010 habitants (recensement de 2006).

Tableau n° 10 : Horaires d'ouverture de la déchetterie

	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi	Samedi	Dimanche
d'avril à septembre	- de 12h30 à 18h30	- de 09h00 à 13h00 - de 15h00 à 19h00	- de 15h00 à 19h00
d'octobre à mars	- de 12h30 à 17h30	- de 09h00 à 13h00 - de 15h00 à 18h00	- de 14h30 à 17h30

Les professionnels n'étant pas autorisés à venir déposer leurs déchets d'activité, les usagers doivent présenter, au gardien, un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Le gardien de la déchetterie est remplacé le dernier dimanche de chaque mois ainsi que pendant ses congés annuels par un agent de la société ATS.

• EVOLUTION 2010 •

Au mois de mars 2010, les marchés de « location, rotation des bennes de la déchetterie et traitements des déchets collectes » et « gardiennage du site » sont arrivés à échéance.

L'entreprise METALARC a remporté l'appel d'offre. A l'issue d'une première année de collaboration, la Ville a choisi de relancer la procédure de consultation, de façon à travailler avec un nouveau prestataire dès avril 2011.

2.4.1 Catégories et modalités d'évacuation des déchets acceptés

2.4.1.1 Les déchets acceptés en continu

Tableau n° 11 : Déchets acceptés à la déchetterie en continu

Déchets acceptés	Type de contenant	Société assurant la collecte
Verre	Colonne aérienne de 3m ³	VEOLIA Propreté dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville (les tonnages ne sont pas individualisés – 1 collecte par quinzaine)
Flacons en plastique	3 x 500 L	
Papiers/cartons	5 bennes de 20m ³	PICHETA jusqu'en avril 2010 METALARC dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Déchets verts		
Bois		
Ferraille		
Encombrants		
Gravats	1 benne de 7 m ³	
Textiles usagés	2 bornes	ECOTEXTILE sans frais pour la Ville
D.E.E.E	- Bacs grillagés pour le PAM et les écrans - Stockage au sol pour le gros électroménager et les réfrigérateurs	ECOLOGIC les vendredis des semaines paires sans frais pour la Ville convention signée avec le SIDRU
Piles	Pré-collecte dans différents points de la Ville + 2 fûts à la déchetterie	COREPILE sans frais pour la Ville
Aérosols :	1 bac	PICHETA jusqu'en avril 2010 METALARC dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Batteries automobiles	2 bacs	
Huile de vidange automobile	1 bac	S.R.R.H.U. Repreneur agréé par la Préfecture des Yvelines sans frais pour la ville
Bouchons en plastique	Sacs en plastique stockés dans un local	Evacuation sur demande auprès de l'association « Les Clayes handisport »
Lampes usagées	Cartons agréés	La Ville apporte les cartons pleins à la déchetterie de Conflans. Ils sont ensuite collectés par l'eco-organisme agréé RECYLUM sans frais pour la Ville

2.4.1.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Cette collecte concerne tous les déchets toxiques issus des ménages au sens de la loi du 13 juillet 1992 **SAUF** :

- les huiles de moteur
- les piles
- les batteries
- les tubes fluorescents
- les aérosols

qui font l'objet d'un ramassage particulier décrit dans le tableau ci-dessus.

A titre d'exemple, les déchets collectés sont les peintures et colorants, les laques et vernis, les solvants, les engrais pour végétaux, les produits d'entretien, les colles et adhésifs, les produits de nettoyage pour tapis et tissus, les insecticides. Les radiographies, les thermomètres au mercure ainsi que les fixateurs et révélateurs photographiques sont aussi concernés par cette collecte.

Tableau n° 12 : Organisation de la collecte des déchets toxiques des ménages

Flux collecté	Mode de collecte	Fréquence	Société assurant la collecte
Déchets toxiques ménagers	1 camionnette	10 fois par an, le mercredi, à la déchetterie, de 13h30 à 17h30	TRIADIS



• PERSPECTIVES •

Conformément à l'engagement 250 du Grenelle I de l'environnement, la loi de finance 2009, reprise par l'article 198 de la loi Grenelle II, a introduit une nouvelle disposition dans le code de l'environnement :

« À compter du 1^{er} janvier 2011, toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché national des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement est tenue de prendre en charge, ou faire prendre en charge par des sociétés spécialisées, techniquement et financièrement la collecte et le traitement des déchets ménagers desdits produits (contenants et contenus). Ces produits doivent faire l'objet d'une signalétique appropriée afin d'éviter aux usagers de les faire collecter en mélange avec les déchets municipaux résiduels. »

Les modalités d'application doivent être encadrées par un décret qui devait paraître en début d'année 2011.

Cela signifie qu'à moyen terme, le temps que la filière s'organise et que des éco-organismes soient créés, les coûts de collecte et de traitement de ces déchets ne devraient plus être pris en charge par la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

2.4.1.3 Cas particulier des bouteilles de gaz vides

Des bouteilles de gaz vides et des extincteurs sont parfois déposés par les usagers à la déchetterie alors que celle-ci n'est pas conçue pour les accueillir. La Ville de Saint-Germain-en-Laye doit parfois, procéder à l'enlèvement pour traitement de ces déchets.

Tableau n° 13 : Nombre de collectes des bouteilles de gaz et des extincteurs

Flux	2007	2008	2009	2010
Bouteilles de gaz et extincteurs	1	0	1	1

• PERSPECTIVES •

Normalement, chaque bouteille est consignée et reste la propriété de la marque qu'elle porte. Dans les faits, les usagers n'ont plus en leur possession le bon de consignation de leur bouteille au moment où ils souhaiteraient s'en débarrasser. De plus, la Fédération des entreprises du recyclage constate que le passage du montant des consignes de près de 25 euros à moins de 5 aujourd'hui a pour conséquence un abandon de plus en plus fréquent de ces bouteilles en déchetterie par des particuliers.

Ce gisement est par ailleurs en pleine croissance suite à la mise sur le marché de nouveaux modèles, plus pratiques, légers et compacts.

Le grenelle II précise cependant le Code de l'Environnement en ces termes : « Art. L. 541-10-7. – **Toute personne physique ou morale qui met sur le marché national des bouteilles de gaz destinées à un usage individuel les assortit d'une consigne ou d'un système équivalent favorisant leur réutilisation et prend en charge la gestion des déchets issus de ces bouteilles.** »

Cette disposition devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier, cependant, le décret d'application devrait plutôt être publié à la mi-2011.

L'objectif de ce dispositif est d'améliorer le taux de retour, notamment pour les catégories qui posent le plus de problème : les petites bouteilles et les cartouches à valve. **La consigne deviendrait obligatoire et le montant minimum serait fixé par ce décret.** Ce montant devant être assez élevé pour inciter le consommateur à retourner sa bouteille vide. Il s'agira aussi d'engager les producteurs à aller collecter les bouteilles de gaz encore déposées en déchetterie.

2.4.2 Tonnages des déchets acceptés à la déchetterie

2.4.2.1 Les déchets acceptés en continu

Tableau n° 14 : Tonnages des déchets déposés à la déchetterie en continu

Matériaux	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Δ [2009-2010]
Papiers et cartons	157,000	142,100	142,930	158,42	+ 10,84 %
Déchets végétaux	522,460	572,240	570,820	750,91	+ 31,55 %
Bois	312,530	350,18	330,160	564,66	+ 71,03 %
Ferraille	99,720	89,210	89,700	94,53	+ 5,38 %
Objets encombrants	754,260	759,370	699,680	1 120,47	+ 60,14 %
Gravats	874,910	895,430	850,430	1 078,95	+ 26,87 %
D.E.E.E	10,557 de sept 07 à déc 07	34,798	34,979	56,087	+ 60,34 %
Piles	0,847	1,799	1,859	1,943	
Aérosols	0,810	0,850	0,610	0,700	
Batteries	1,450	1,200	1,000	0,940	
Huiles de vidange	2,730	2,340	2,070	0,900	
TOTAL	2 751,27	2 868,67	2 724,24	3 828,51	+ 40,53 %

• SITUATION 2010 •

Dès avril 2010, date de prise d'effet du contrat METALARC, des augmentations de tonnages collectés à la déchetterie ont été constatées. Si une hausse de la fréquentation est notable, les taux de progression posent question par exemple pour le bois, les objets encombrants. En effet, ils ne semblent pas traduire avec exactitude les apports effectués par les usagers.

Ainsi, les tonnages 2010 de ce tableau sont à prendre avec une extrême précaution et la Ville a procédé à des contrôles et vérifications. Des opérations de régularisation avec la société METALARC sont encore en cours.

2.4.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Tableau n° 15 : Tonnages des déchets toxiques des ménages

	Tonnages				Δ [2009/2010]	Ratios de production 2010 (kg/hab)	Données Ile-de-France 2006 (kg/hab)
	2007	2008	2009	2010			
Déchets toxiques des ménages	12,08	9,31	12,34	15,16	+ 22,85 %	0,35	0,2

Remarques : Les quantités collectées sont toujours en augmentation, ce qui réduit d'autant la toxicité des déchets ménagers envoyés en incinération, ce qui va dans le sens du PREDMA et du Grenelle.

2.5 Le cas particulier des textiles usagés

Cette collecte n'a pas seulement lieu à la déchetterie. Deux sociétés se partagent la collecte des textiles usagers sur la Ville : EBS Le Relais et Ecotextile. Les points d'apport volontaire situés sur le domaine privé sont collectés par EBS Le Relais alors que ceux présents sur le domaine public sont gérés par ECOTEXTILE.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'article L. 541-10-3 du code de l'environnement contraint toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs à contribuer au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Le décret n°2008-602 du 25 juin 2008 vient compléter cet article en précisant les conditions d'agrément des organismes prenant en charge la gestion des textiles usagés.

Le 17 mars 2009, l'éco-organisme Eco TLC est officiellement agréé par les ministères de l'environnement et de l'industrie pour une période de six ans. A partir d'un ratio d'équipement de 1 conteneur pour 2000 habitants, les collectivités sont soutenues pour leurs efforts de communication.



(Crédits : ECOTEXTILE)

Tableau n° 16 : Organisation de la collecte des textiles usagers

Collecte en apport volontaire		Points d'apport volontaire	Fréquence
Textiles usagés	EBS - Le Relais sans frais pour la ville	Le clavecin – Bel-Air	A chaque fois que cela est nécessaire, tournée optimisée par logiciel métier
		Rue St léger	
		Rue Sainte Radegonde	
		Rue Vidal	
		Village d'Hennemont	
	ECOTEXTILE sans frais pour la ville	Rue Saint-Fiacre	
		Déchetterie (2)	

Le tableau ci-dessous présente les évolutions de tonnages collectés depuis 2007.

Tableau n° 17 : Tonnages des textiles usagés collectés

Flux		Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Δ [2009/2010]	Ratio de production 2009 (kg/hab)
Textiles usagers	EBS Le Relais	44,80	32,60	26,093	30,17	- 16,09 %	1,51
	ECOTEXTILE	23,30	43,15	51,75	35,15		
TOTAL		68,10	75,75	77,843	65,32		

• SITUATION 2010 •

En 2010, dans le contexte de la modernisation de la rue du Président Roosevelt, le point d'apport volontaire a été supprimé. La borne a été déplacée à la déchetterie, mais les usagers ne se sont pas déplacés jusqu'à ce point. La baisse de tonnage observée s'explique par cette suppression (tonnage 2009 de ce point : 17,35 T).

• PERSPECTIVES •

Dans le cadre de son « Plan local de prévention des déchets » la Ville va travailler sur ce gisement, ce qui contribuera à atteindre les objectifs de la loi Grenelle II, à savoir de réduire de 7 % sa quantité de déchets en 5 ans.

D'après l'ADEME, un français génère 10 à 12 kg par an de textiles usagés. Ce qui représente pour Saint-Germain-en-Laye, un gisement théorique moyen de 475 tonnes (sur la base de 43 207 habitants.). Accompagnée par l'éco-organisme Eco-Textile, de nouveaux points de collecte seront développés sur le domaine public, de façon à offrir un meilleur service aux usagers, tout en veillant à respecter les exigences réglementaires en matière de propreté et d'hygiène.

2.6 La gestion des déchets in situ : le compostage individuel

En novembre 2009, une vingtaine de foyers saint-germanoïse se sont portés volontaires pour se lancer dans le compostage de leurs déchets de cuisine et de jardin.

Au cours d'une matinée d'information animée par la Direction de l'Environnement ils se sont vus remettre un composteur (en bois ou en plastique recyclé), un bio seau (permettant de collecter les déchets de cuisine) ainsi qu'un aérateur.

Le Maître Composteur s'est ensuite rendu à leur domicile pour donner des conseils d'installation.

• BILAN ET PERSPECTIVES •

L'ensemble des foyers précurseurs sont suivis par le Maître Composteur depuis novembre 2009. Le retour de cette expérience est positif. Le dispositif a fonctionné dans l'ensemble des foyers, et fait maintenant partie intégrante de leur organisation domestique en matière de gestion des déchets.

Au regard de ces éléments positifs, en mai 2011, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye a adopté par délibération un Plan de promotion du compostage individuel (en bac ou en tas) sur 3 ans.

Dès le second semestre 2011, la Ville va accompagner dans ce programme 200 nouveaux foyers. Ils seront formés à la pratique, et accompagnés par le Maître Composteur de la Ville. Au bout d'un an, un bilan sera réalisé afin de proposer au second semestre 2012, une offre ajustée aux demandes.

L'ensemble du Plan sera évoqué plus en détail dans le rapport annuel 2011.



Photo n°1 : Modèles des composteurs proposés aux foyers testeurs (crédits : Beauvais Diffusion)

2.7 La collecte des déchets issus des activités de la Ville

2.7.1 Types de déchets collectés

Il s'agit des déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais qui sont cependant pris en charge par la collectivité. Ils sont collectés en régie et/ou par des prestataires privés et déposés dans des bennes de 20m³ sur les quais d'un site dit « la préfourrière », jouxtant le C.T.M., rue Frédéric Bastiat. Ces bennes sont ensuite évacuées pour traitement par l'entreprise PICHETA jusqu'en avril 2010 puis par la société METALARC.

Tableau n° 18 : Catégories des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.

Type de déchets	Détails
Déchets de voirie	Ils proviennent de la voirie municipale. Ils sont issus du nettoyage des rues, de l'enlèvement des dépôts sauvages, du vidage des corbeilles ... par les sociétés DERICHEBOURG, COVED et par la régie municipale.
Déchets espaces verts municipaux	Ils proviennent de l'entretien des jardins, parcs municipaux (des tailles d'arbres, feuilles mortes ...) par le service « espaces verts ».
Déchets des espaces verts du stade	Ce sont les tontes du stade.
Déchets banals du stade	Ce sont les déchets issus des manifestations au stade.
Déchets du C.T.M.	Ce sont les déchets de travaux entrepris en régie municipale dans les bâtiments municipaux.
Déchets du nouveau cimetière	Déchets divers.
Déchets sur site ponctuels (brocante, travaux ...)	

2.7.2 Tonnage des déchets collectés

Tableau n° 19 : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville

Type de déchets	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Δ [2009/2010]
Déchets de voirie	1 026,40	1 102,80	2 023,13	+ 83,45 %
Déchets espaces verts municipaux	393,82	141,72	50,40	- 64,44 %
Déchets des espaces verts du stade	32,09	45,17	52,30	+ 15,78 %
Déchets banals du stade	42,60	45,74	57,63	+ 25,99 %
Déchets du C.T.M.	27,70	9,54	3,67	- 61,53 %
Déchets D.I.B. du nouveau cimetière	80,66	140,98	166,96	+ 18,43 %
Déchets inertes du nouveau cimetière	-	-	42,86	-
Déchets sur autres sites	14,45	48,05	35,64	- 25,83 %
TOTAL	1 573,99 T	1 534 T	2 432,59 T	+ 58,58 %

• SITUATION 2010 •

Les remarques faites pour les tonnages de la déchetterie sont aussi valables pour ceux du présent tableau.

3. INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS

3.1 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)

3.1.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)

Tableau n° 20 : Mode de traitement des déchets collectés (PAP + verre en AV)

Flux	Localisation de l'unité de (pré) traitement	Nature du traitement	Rappel des tonnages			Répartition des modes de traitement
			2008	2009	2010	
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables	Usine AZALYS à Carrières /s Poissy	Incinération avec : - valorisation énergétique - valorisation matière des mâchefers	12 809,96	12 543,38	12 285,80	78,39 %
Verre	Centre de Tri de Triel s/ Seine	Tri puis revente à <u>Saint-Gobain Emballage</u> pour une valorisation matière à l'usine de Vauxtrot (60)	924,16	876,62	877,57	15,01 %
Emballages + JRM	Centre de Tri de Triel s/ Seine (78)	Tri puis revente aux repreneurs pour une valorisation matière des matériaux triés. (détails tableau suivant)	1 549,82	1 449,90	1 475,06	
Objet encombrants	Centres d'accueil de Pierrelaye et Gennevilliers	Centre d'enfouissement technique de classe 2	564,94	608,02	643,69	4,11 %
Déchets végétaux	Végetterie Vert Compost à Epiais-Rhus Val d'Oise	Transformation en compost végétal	405,54	400,44	391,32	2,49 %
TOTAL			16 254,42	15 878,36	15 673,44	100

• REPERES •

EMISSION DE CO2 D'AZALYS

Années	T. éq CO ₂ cumulée	T. éq. CO ₂ d'origine biomasse	T. éq. CO ₂ d'origine non biomasse
2008	111 588	57 % soit 63 605	43 % soit 47 982
2009	114 328	53 % soit 60 594	47 % soit 53 734
2010	109 620	53 % soit 58 099	47 % soit 51 521

Remarque : Les quantités de CO₂ émises d'origine "non biomasse" sont celles qui impactent l'environnement.

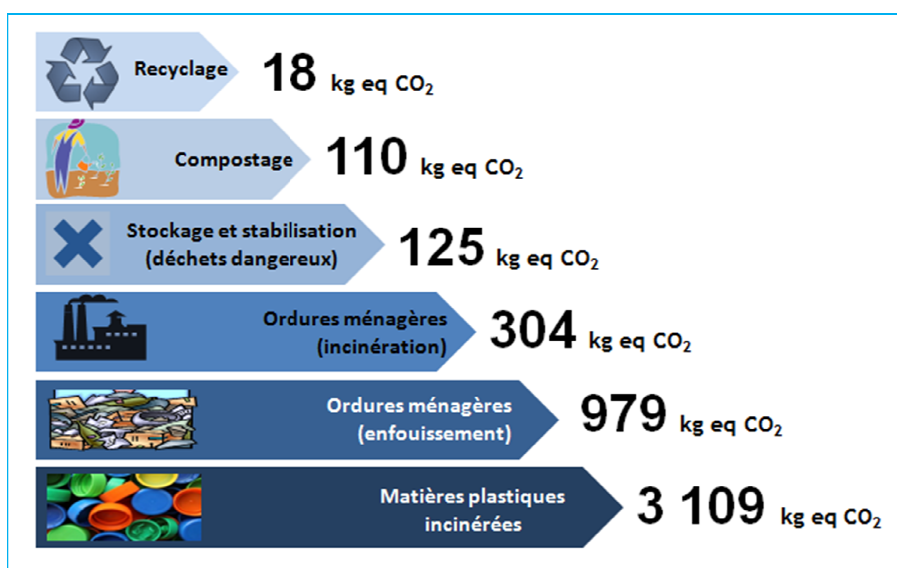
EMISSION DE CO₂ DU POSTE INCINERATION DES DECHETS

Années	2008	2009	2010
T. éq CO ₂	3 894,22	3 813,19	3 734,88

EMISSION DE CO₂ DU POSTE RECYCLAGE DES DECHETS (VERRE ET EMBALLAGES)

Années	2008	2009	2010
T. éq CO ₂	44,53	41,88	42,35

Les émissions de GES par type de traitement (pour 1 tonne)



3.1.2 Détails des filières de valorisation des déchets en sortie de centre de tri

Tableau n° 21 : Modes de traitements des déchets recyclables

Matériaux	Repreneurs	Usine de recyclage
Papiers/Cartons	Reprise par SITA Ile-de-France	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information.
Journaux/Magazines	Reprise par UPM Kymmene France	Papeterie à la Chapelle d'Arblay (76)
Gros de magasin	Cédé dans le cadre du marché de tri, propriété du SIVATRU	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Tétra-briques	Cédé dans le cadre du marché de tri, propriété du SIVATRU	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Acier	Reprise par SITA Ile-de-France	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Aluminium	Reprise par Cornec SA VALOM	Usine de Lagny sur Marne (77)
PET Clair	Reprise par PAPREC-Plastique	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
PET Foncé		
PEHD		

3.2 Traitement des déchets collectés à la déchetterie

3.2.1 Traitement des déchets acceptés en continu

Tableau n° 22 : Modes de traitement des déchets collectés à la déchetterie

Matériaux	Mode de traitement	Lieu de traitement
Papiers et cartons	Valorisation matière	Usine de Gennevilliers (92) jusqu'en avril puis Belloy-en-France (95)
Déchets végétaux	Compostage	S.E.V. à Montesson (78) jusqu'en avril puis Attainville (95)
Bois	Valorisation matière	Nanterre et Gennevilliers (92) jusqu'en avril puis Belloy-en-France (95)
Ferraille	Valorisation matière	Usine de Gennevilliers (92) jusqu'en avril puis Belloy-en-France (95)
Objets encombrants	Valorisation matière pour une fraction	Usine de Gennevilliers (92) jusqu'en avril puis Belloy-en-France (95)
Gravats	Enfouissement	C.E.T. de classe 3 à Arnouville-les-Mantes (78) jusqu'en avril puis à Saint Martin du Tertre (95)
D.E.E.E	Valorisations matière et énergétique	Valorisé par ECOLOGIC
Piles	Valorisation matière après tri	Usines de traitement réparties sur le territoire en fonction du type de pile.
Aérosols		Nanterre (92)
Huiles de vidange	Valorisations matière et énergétique	S.R.R.H.U.à Asnières (92)

3.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Ils sont traités dans des centres spécialisés. A ce titre, ils sont dirigés soit vers LABO-SERVICES à Triel-sur-Seine (78) ou à la SARP à Limay (78).

3.2.3 Cas particulier des textiles usagés

Les textiles usagés collectés par les sociétés EBS-Le Relais et ECOTEXTILE sont d'abord triés puis dirigés vers 3 filières différentes de valorisation ou de réemploi :

- les textiles en bon état sont réemployés et destinés à la vente aux distributeurs en détail en France et à l'export dans le monde entier (US, Afrique, Japon, Europe, ...),
- les textiles de qualité moindre sont valorisés soit en chiffon d'essuyage (destiné à la vente à tous types d'industries qui ont besoin de chiffon principalement en France et en Europe), soit en effilochage (destiné à la vente en France, en Inde et aux pays du Maghreb).

Ainsi, le gisement de textile est à 55 % réemployé, 27,41% recyclé et seul 16,37 % est refusé.

Remarque : En détournant ce gisement de l'incinération (65,32 tonnes pour 2010), la Ville de Saint-Germain-en-Laye fait des économies de coût de traitement et d'émission de GES.

Tableau n° 23 : Estimation des économies de traitement réalisées grâce à la collecte des textiles usagers

Flux		Economie 2008 (coût de 89,675 € TTC /T)	Economie 2009 (coût de 93,895 € TTC /T)*	Economie 2010 (coût de 96,532 € TTC /T)*
Textiles usagers	EBS - Le Relais	6 792,88 €	7 309,06 €	6 305,50 €
	ECOTEXTILE			

* Il n'est pas tenu compte de la TGAP dans ce coût de traitement à la tonne.

3.2.4 Cas particulier des bouteilles de gaz et extincteurs

Les gaz sont extraits et traités dans des installations agréées à cet effet. Sous toutes ses formes, le contenu est détruit de trois manières :

- soit thermiquement pour les gaz non dangereux,
- soit par « barbotage » pour inertage,
- soit chimiquement.

Les bouteilles ainsi vidées, un démontage des têtes est effectué pour détoxification du contenant. Saturation est faite à l'intérieur du corps par introduction d'azote ou de liquide aqueux. Après passage sous presse, ces dernières sont envoyées en aciérie pour être de nouveau fondues et réemployées comme matière première pour la confection de nouvelles bouteilles de gaz par exemple.

Les extincteurs sont traités de manière identique avec traitement spécifique des caoutchoucs, plastiques, eaux additives et poudres d'extinction.

3.3 Mode de traitement des déchets non produits par les ménages

Tableau n° 24 : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité

Type de déchets	Nature du traitement	Unité de traitement
Déchets de voirie + Déchets banals du stade + Déchets du C.T.M. + Déchets du nouveau cimetière + Déchets d'événements ponctuels	Enfouissement + Valorisation matière	Mise en CET classe 2 pour déchets banals A Arnouville-les-Mantes (78) + Récupération des gravats pour les travaux routiers
Déchets espaces verts municipaux + Déchets des espaces verts du stade	Compostage	S.E.V. à MONTESSON (78)
Déchets des Gens du Voyage	Incinération avec valorisation matière et récupération d'énergie par E.D.F.	Usine AZALYS à Carrière /s Poissy (78)

4. INDICATEURS TECHNIQUES DES FLUX DE DECHETS PARTICULIERS

4.1 La gestion des déchets des infirmiers

Les déchets médicaux des infirmières sont collectés par la Société PRIMORDIAL. Le contrat signé par la Ville et cette société prévoit la fourniture des conteneurs adaptés, l'enlèvement, le transport et l'incinération des déchets piquants, coupants, tranchants produits par les infirmiers(es) du secteur libéral dont le cabinet est situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. 9 cabinets d'infirmiers(ères) représentant 21 praticiens(nes) sont concernés.

Tableau n° 25 : Volume des déchets des infirmiers collectés en 2008

Année	Nombre de collectes	Volumes collectés (en Litre)	Coût de la collecte et du traitement
2008	1 collecte par mois	761,70	4 188,91 €
2009		907,20	4 345,00 €
2010		1 156,90	4 382,09€

4.2 La gestion des déchets issus de la Fête des Loges

La collecte des déchets issus de la Fête des Loges fait l'objet du lot n° 3 du marché de collecte et d'évacuation des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Suite au renouvellement du marché de collecte, c'est la société SITA qui en est la titulaire pour l'année 2010.

4.2.1 Collecte des déchets

Dès l'arrivée des premiers forains sur le site (à la mi-juin), la société SITA est chargée de collecter :

- les conteneurs du restaurant « la Rôtisserie des Loges » et ceux de « la Maison d'Education de la Légion d'honneur »,
- les conteneurs de la Fêtes des Loges (50 bacs de 770 L et 60 bacs de 120 Litres),

et ce, tous les jours avant 11h00.

Des fûts spécifiques sont remis aux restaurants pour organiser une collecte des huiles de fritures usagées.

Enfin, à la fin de la manifestation, une collecte des encombrants est mise en place ainsi qu'une collecte des éventuels Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

4.2.2 Tonnages et traitement des déchets

Tableau n° 26 : Tonnages des déchets issus de la Fête des Loges

Flux	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2010
Ordures ménagères et assimilées	156,33	160,24	168,46
Huiles de fritures usagées		0,348	1,689
Encombrants		18,62	3,54

Pour 2008, les coûts et quantités n'étaient pas individualisés.

Les ordures ménagères et assimilées sont ensuite envoyées à l'usine d'Incinération d'Azalys, le coût du traitement est donc compris dans le contrat SIDRU.

Les huiles de fritures usagées et les encombrants sont envoyés sur des sites choisis par le prestataire.

Les éventuels D.E.E.E. sont déposés à la déchetterie. Si quelques appareils avaient ainsi été collectés en 2009, en 2010, aucun D.E.E.E. n'a été déposé à la collecte par les forains.

• PERSPECTIVE 2011 •

En 2011, la Ville va mettre en place deux nouveaux axes de collectes sélectives pour cette manifestation. Pendant les préparatifs de la fête et jusqu'à la veille de l'ouverture au public, une collecte des cartons (type gros cartons marron) sera mise en place sur le site.

Enfin, un point « Tri sélectif » sera proposé aux forains et aux visiteurs de façon à récupérer le verre alimentaire et les emballages du programme Eco-Emballages (surtout les canettes métalliques et les bouteilles en plastique.)



4.3 Les déchets produits par les Gens du Voyage

Les déchets produits par les Gens du Voyage pendant leur période d'occupation, sont gérés par la Ville. Des bennes de 10 ou 20 m³ sont mises en place et vidées aussi souvent que nécessaire. Ces déchets assimilables à des déchets ménagers sont ensuite envoyés à l'incinération par le collecteur.

Tableau n° 27 : Coûts des déchets produits par les Gens du Voyage

	Coût 2007	Coût 2008	Coût 2009	Coût 2010
Déchets produits par les Gens du Voyage	3 577,26 €	7 172,62 €	8 199,89 €	1 048,35 €

Remarques : Les déchets collectés sont évacués vers AZALYS. Les tonnages sont inclus dans les tonnages des ordures ménagères envoyés en incinération, présentés dans les chapitres précédents. Ainsi, les coûts présentés sont seulement ceux de location et de rotation des bennes mis à leur disposition. En 2010, la fréquentation des Gens du Voyage sur le territoire de la Ville a fortement chuté.

5. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

5.1 Modalité de gestion des déchets

Ces déchets ne font pas l'objet d'une collecte séparée. Ils sont collectés en même temps que les déchets de ménages et subissent le même traitement.

Cependant pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la loi du 15 juillet 1975 a institué le principe d'une redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). La loi du 13 juillet 1992 l'a rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993

5.2 Modalité d'application de la redevance spéciale

Cette mesure s'applique aux producteurs qui bénéficient du service municipal. Ceux qui ne le souhaitent pas, peuvent faire appel à un collecteur privé avec qui ils établiront un contrat. Ils sont tenus dans ce cas, d'en informer la ville par écrit.

A Saint-Germain, la redevance a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1986. La gestion de cette activité était alors déléguée au collecteur (ONYX), et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2000. A compter de cette date, la ville en a repris la gestion (délibération du 10 novembre 1999).

La législation prévoit que chaque collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets des professionnels, définisse elle même les modalités d'application de la redevance. D'une manière générale, l'ensemble des opérations liées aux déchets est précisé dans l'arrêté municipal du 27 novembre 2002.

Pour sa mise en œuvre, la redevance fait l'objet d'un contrat qui formalise les conditions entre la ville et l'utilisateur. A Saint-Germain, comme dans de nombreuses collectivités, pour tenir compte de la T.E.O.M., la ville prend à sa charge les 240 premiers litres à chaque collecte dès lors que la totalité des déchets est traitée en service municipal, et dans ce cas seulement. La facturation intervient à partir du 241^{ème} litre. En cas de production inférieure à ce volume, il est établi un contrat avec redevance nulle. Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Principale, au moyen d'une facture trimestrielle

5.2.1 Facturation de la redevance spéciale

La Ville a mis en place 3 tarifs qui prennent en compte :

- Secteur d'appartenance
- Mise à disposition de bac(s) lorsque les locaux le permettent
- Mise à disposition de la benne et du personnel pour la collecte
- Fréquences de collectes
- Traitement à l'usine AZALYS et, dans certains cas, au centre de tri.

Ces tarifs sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Tableau n° 28 : Tarifs appliqués entre 2008 et 2010

Année	Prix T.T.C. au litre		
	Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P
2008	3,40	2,97	1,48
2009	3,48	3,04	1,51
2010	3,58	3,13	1,55

5.2.2 Evolution des recettes

Tableau n° 29 : Evolution des recettes D.B.I.C.

	Nombre de professionnels facturés	Nombre de professionnels non facturés	Recettes
2007	336	249	1 011 685,08 €
2008	332	236	1 013 824,88 €
2009	338	251	1 044 086,63 €
2010	330	247	1 097 054,86 €

6. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

6.1 Bilan des dépenses

1 972 536,54 €

6.1.1 Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Tableau n° 30 : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Prestations	Coût 2009	Coût 2010	Δ
Collecte et évacuation des déchets en PAP et PAV ⁽¹⁾	1 390 923,82 €	1 421 305,42 €	+ 2,18 %
Rotation des bennes de la déchetterie et des autres sites municipaux ⁽²⁾	234 270,44 €	175 125,09 €	- 25,25 %
Collecte des déchets de voirie	113 027,72 €	115 285,58 €	+ 2%
Location et maintenance des bacs pour la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective	221 929,65 €	223 533,85 €	- 1,21 %
Location des bennes de la déchetterie et des autres sites municipaux	20 338,67 €	22 395,13 €	- 36,91 %
Achat de sacs riverains (12 000 en 2008, 12 000 en 2010)	0 €	1 932,93 €	-
Achat de sacs de pré-collecte	358,80 €	0 €	-
Achat des sacs spéciaux en papier biodégradable pour le stockage des déchets végétaux (79 075 en 2009, 40 000 en 2010)	23 808,77 €	12 958,54 €	- 45,67 %
SOUS-TOTAL TTC (Collecte, location et achat de matériel)	2 004 657,87 €	1 972 536,54 €	- 1,60 %
Traitement des ordures ménagères et D.B.I.C.	1 241 347,69 €	1 233 394,28 €	- 0,64 %
Tri des déchets ménagers recyclables ⁽³⁾	296 412,28 €	308 989,12 €	+ 4,24 %
Traitement des objets encombrants	54 598,39 €	56 809,79 €	+ 4,05 %
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	12 561,55 €	12 140,53 €	- 3,35 %
Traitement des déchets issus de la déchetterie et des autres sites municipaux	243 243,82 €	379 083,08 €	+ 71,54 %
Collecte et traitement des déchets toxiques	6 050,43 €	16 086,63 €	+ 165,88 %
Traitement des bouteilles de gaz	1 185,24 €	1 500,98 €	+ 26,64 %
SOUS-TOTAL TTC (Traitement)	1 855 399,40 €	2 008 004,41 €	+ 8,22 %
TOTAL	3 860 057,27 €	3 980 540,95 €	+ 3,12 %

Remarques :

- ⁽¹⁾ Ce coût comprend les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, encombrants, végétaux emballages recyclables (telles que décrites dans le chapitre 2.3.1) et le nettoyage du local à déchets de la place Saint-Pierre ainsi que la collecte des colonnes d'apport volontaire.
- ⁽²⁾ Ce coût comprend la collecte des bennes de la déchetterie, de la préfourrière, du stade municipal, du nouveau cimetière, du CTM et des différents sites ponctuels et le gardiennage de la déchetterie.

(3) Ce coût comprend plusieurs éléments :

Il comprend une part systématique constituée :

- du coût C1 du tri, du conditionnement et du rechargement des emballages et JRM,
- du coût C2 du stockage, du conditionnement et du rechargement du verre,

ainsi qu'une part éventuelle constituée :

- du coût C3 du rechargement, et l'évacuation vers le centre de traitement, des bennes non-conformes contenant des emballages,
- du coût C4 du rechargement et l'évacuation vers le centre de traitement des bennes non-conformes contenant du verre.

A partir de septembre 2009, date d'entrée en vigueur du nouveau marché passé entre le SIDRU et VEOLIA, conformément à la réglementation, une TGAP est appliquée sur le refus de tri. On entend par refus de tri, les déchets qui se retrouvent en sortie de chaîne de tri, c'est-à-dire des déchets résultant d'erreur de tri des usagers, ainsi que la totalité des déchets d'une benne déclassée.

Le coût du tri des déchets ménagers recyclables comprend donc une quote-part de TGAP. Celle-ci n'est pas fixe, elle est fonction de la quantité de refus de tri, elle varie donc chaque mois.

Quote-Part TGAP

=

(TGAP + Taxe communale à la tonne de refus incinérés) x Taux de refus de tri

Pour 2009 : TGAP = 2€ et Taxe communale = 0€

Cette quote-part s'applique à C1 et C3. Pour C3, le taux de refus est de 100 %

Les coûts par habitant sont donnés à titre indicatifs car calculés en fonction du nombre d'habitants de Saint-Germain-en-Laye (43 207).

6.1.2 Dépenses liées aux coûts de communication

Journée d'animation sur le thème de la récupération et du tri : 650,00 €

6.1.3 Dépenses liées au fonctionnement des services

Charges de frais de personnel et frais assimilés : 273 357 €

Frais généraux de gestion (assurances, adhésion au SIDRU, téléphone, électricité, matériel de bureau, etc...) : 30 290 €

6.2 Bilan des recettes

Tableau n° 31 : Bilan des recettes

Type de recettes	Année 2009	Année 2010	Δ
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)	3 044 064,93 €	3 133 439,14 €	+ 2,94 %
Recettes des déchets banals, industriels et commerciaux (D.B.I.C.)	1 044 086,63 €	1 097 054,86 €	+ 5,07 %
Sous-total des recettes liées aux taxes	4 088 151,56 €	4 230 494,00 €	+ 3,48 %
Aides Eco-Emballages	123 458,16 €	124 661,88 €	+ 0,98 %
Reprises des emballages du programme Eco-Emballages ⁽¹⁾	35 623,10 €	66 442,95 €	+ 86,52 %
Reprise des journaux/magasines	39 619,03 €	60 231,42 €	+ 52,03 %
Liquidatif	33 110,90 €	46 326,65 €	+ 39,91 %
Sous-total des recettes liées aux déchets recyclables du programme Eco-Emballage	231 811,19 €	297 662,90 €	+28,41 %
Recettes papiers/cartons/ferrailles	10 086,20 €	10 118 €	
Recettes revente D.E.E.E.	2 843,50 €	4 563,86 €	+ 60,50 %
Participation financière des communes	83 862,02 €	83 862,00 €	-
Sous-total des recettes liées à la déchetterie	96 791,72 €	98 543,86 €	+ 1,81 %
TOTAL RECETTES	4 416 754,47 €	4 626 700,76 €	+ 4,75 %

(1) Cela correspond aux montants touchés grâce à la revente de l'acier, de l'aluminium, du plastique, des papiers/cartons et du verre.

• SITUATION 2010 •

Reprises des emballages du programme Eco-Emballages

Alors que l'année précédente, une chute du cours des reprises des matériaux étaient observée, en 2010, la forte demande de plastique, cartons et métaux sur les marchés, permettent à la Ville, de voir ses recettes progresser de 28,41 %, alors que les tonnages de ces matériaux n'ont progressé « seulement » que de 2,06 %

Par exemple :

- Le plastique : avec une progression des tonnages collectés de 3,68 % (108,64 T en 2009 et 112,64 T en 2010), le cours de reprise a progressé de 287 % entre le 2^{ème} trimestre 2008 et le 4^{ème} de 2010.

L'évolution des montants de reprises des matériaux du programme Eco-Emballages sont présentés en [Annexe n° 3](#).

Reprises des matériaux de la déchetterie

Les chiffres sont à prendre avec précaution et ne sont pas définitifs. En effet, comme cela a été évoqué précédemment, les tonnages réellement collectés à la déchetterie entre avril 2010 et décembre 2010, seront réajustés dans les prochains mois.

Tableau n° 32 : Montants moyens annuels des reprises par matériaux

Matériaux		Montant moyen de reprise en 2008 (HT/T)	Montant moyen de reprise en 2009 (HT/T)	Montant moyen de reprise en 2010 (HT/T)	Δ
Programme ECO- EMBALLAGES	Acier	170,88 €	101,60 €	170,88 €	+ 68,19 %
	Aluminium	521,75 €	365,66 €	521,75 €	+ 42,69 %
	Cartons	52,29 €	28,45 €	52,29 €	+ 83,80 %
	Plastique	184,42 €	85,21 €	184,42 €	+116,43 %
	Verre	14,52 €	19,91 €	14,69 €	- 26,22 %
	Journaux/Magazines	56,59 €	53,84 €	56,59 €	+ 5,11 %
D.E.E.E.		84,71 €	82,55 €	85,23 €	+ 3,25 %
Papiers/Cartons de la déchetterie		13,00 €	13,00 €	0,00 €	+ 207,69 %
Ferraille de la déchetterie		81,00 €	81,00 €	40,00 €	- 50,62 %

6.3 Coût réel de la filière des déchets recyclables

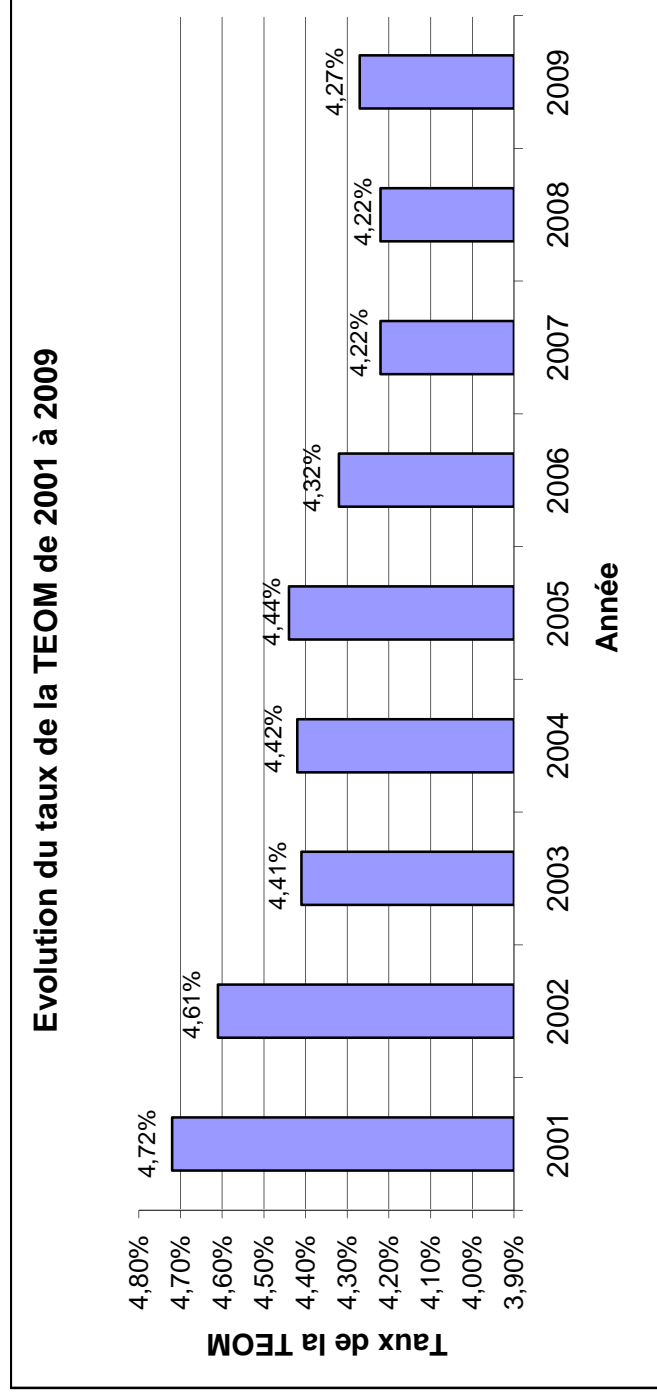
La filière de collecte des emballages est subventionnée par ECO-EMBALLAGES et est en partie équilibrée par les recettes qui proviennent de la revente des matériaux.

Tableau n° 33 : Coût réel de la filière des déchets recyclables (emballages + JRM)

	Année 2009	Année 2010	Δ
Coût collecte PAP	288 129,53 €	289 204,15 €	+ 0,20 %
Coût collecte AV	17 471,47 €	19 056,37 €	+ 9,07 %
Coût traitement	296 412,28 €	308 989,12 €	+ 4,24 %
Coût total de la collecte et du traitement des déchets recyclables	602 013,28 €	617 249,64 €	+ 2,53 %
Subventions Eco-Emballages (acier, cartons, aluminium, plastique, verre)	123 458,16 €	124 661,88 €	+ 0,98 %
Liquidatif Eco-Emballages	33 110,90 €	46 326,65 €	+ 39,91 %
Recettes vente emballages (acier, cartons, aluminium, plastique, verre)	35 623,10 €	66 442,95 €	+ 86,52 %
Recettes vente JRM	39 619,03 €	60 231,42 €	+ 52,03 %
Recettes totales liées aux déchets recyclables	228 700,29 €	297 662,90 €	+ 30,15 %
COÛT REEL	373 312,99 €	319 586,74 €	- 14,39 %
Coût réel à la tonne	162,64 €	138,47 €	- 14,86 %
Coût par habitant	8,64 €	7,40 €	

EVOLUTION DE LA T.E.O.M. DEPUIS 2001

Bases réelles 2001	Bases réelles 2002	Bases réelles 2003	Bases réelles 2004	Bases réelles 2005	Bases réelles 2006	Bases réelles 2007	Bases réelles 2008	Bases prév 2009
57 547 849	59 459 236	61 322 933	63 251 815	64 990 494	66 580 452	67 918 765	69 266 208.	80 149 000
Produit 2001	Produit 2002	Produit 2003	Produit 2004	Produit 2005	Produit 2006	Produit 2007	Produit 2008	Produit 2009
2 717 113	2 740 871	2 706 041	2 792 780	2 885 578	2 876 276	2 866 172	2 923 034	3 422 362
Taux obtenu 2001	Taux obtenu 2002	Taux obtenu 2003	Taux obtenu 2004	Taux voté 2005	Taux voté 2006	Taux voté 2007	Taux voté 2008	Taux voté 2009
4,72%	4,61%	4,41%	4,42%	4,44%	4,32%	4,22%	4,22%	4,27%



7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Directeur de l'Environnement : Ingénieur principal

Responsable de l'activité des déchets ménagers : Ingénieur

Responsable de l'activité des Déchets des professionnels : Technicien

Secrétaire des déchets ménagers : Agent administratif

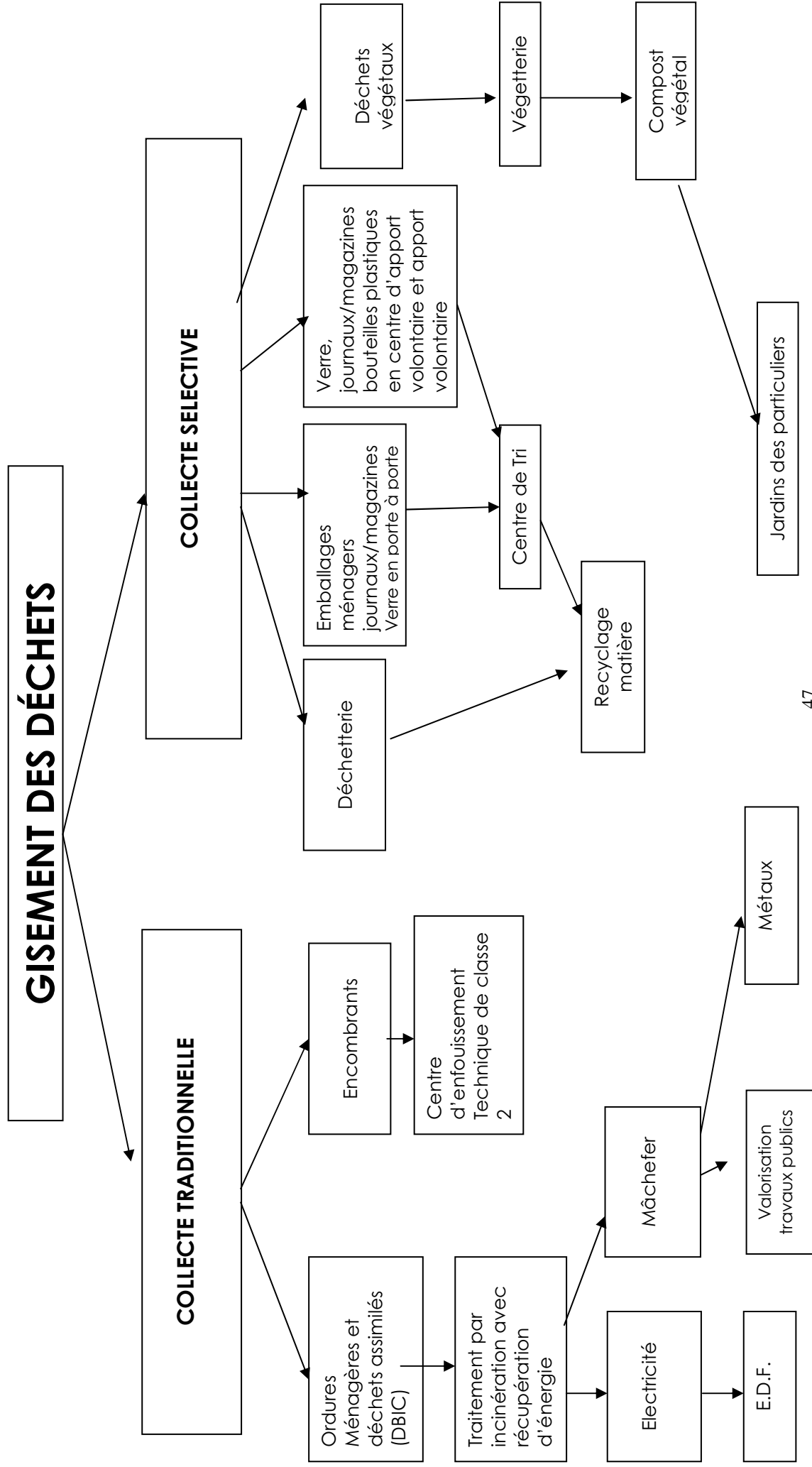
Secrétaire de l'activité des déchets professionnels : Agent administratif

Gardien de la Déchetterie : Agent d'entretien

Agent de Contrôle/Ambassadeur du tri : Agent technique

RAPPORT 2009 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



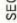
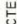
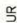


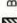



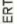
Synoptique des flux de gestion des déchets



VILLE DE
SAINT GERMAIN EN LAYE

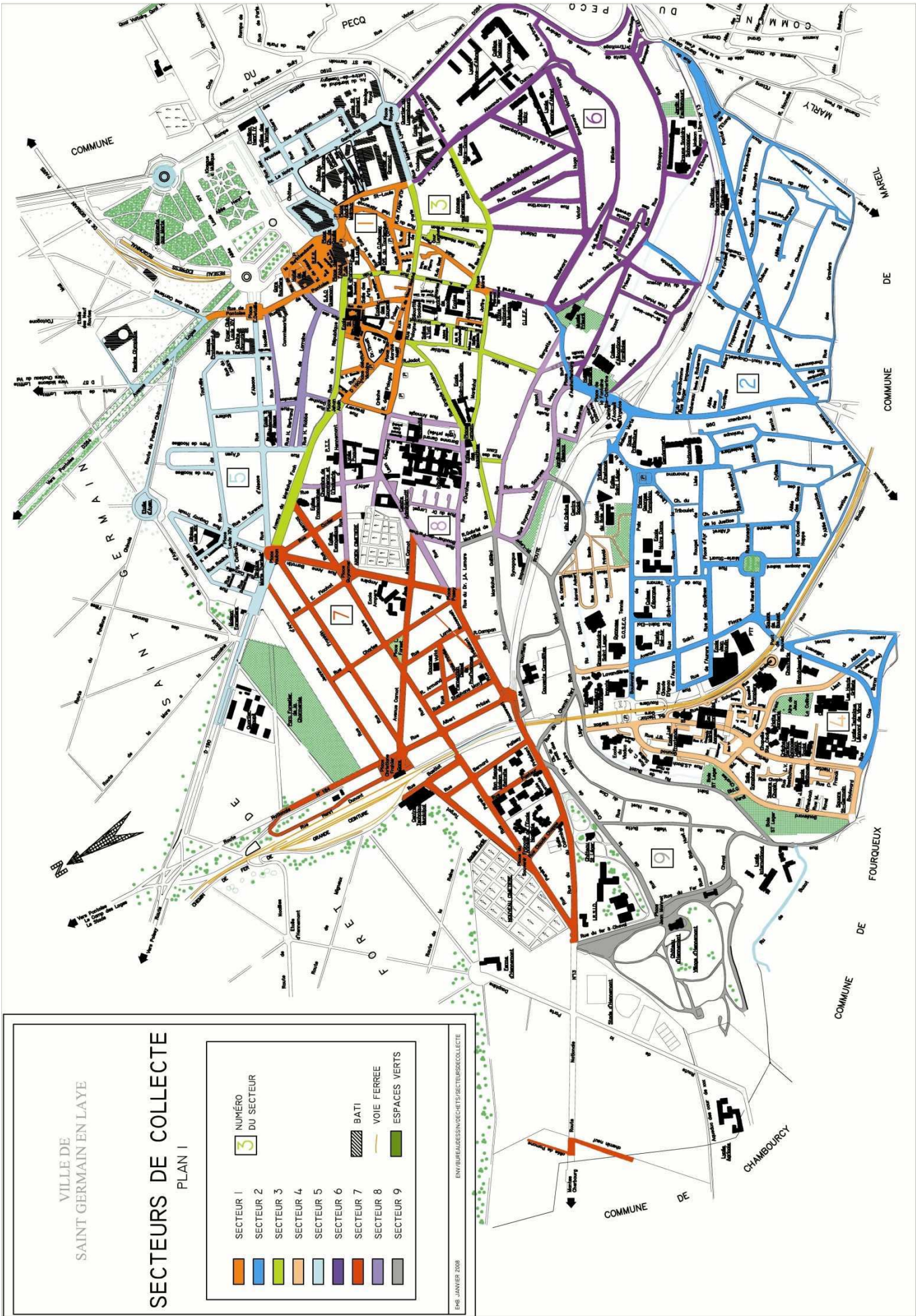
SECTEURS DE COLLECTE

PLAN 1

	SECTEUR 1		SECTEUR 2		SECTEUR 3		SECTEUR 4		SECTEUR 5		SECTEUR 6		SECTEUR 7		BATI
	SECTEUR 8		SECTEUR 9		VOIE FERREE		ESPACE VERTS								

EN BUREAU DES INDECHETS/SECTEURS/COLLECTE

EPH - JANVIER 2008



ANNEXE N ° 2: IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

1. Lieu d'installation des conteneurs de surface pour les emballages légers
 - **Hameau de la Garenne, (1 conteneur)**
 - **Hameau de Fromainville, (1 conteneur)**
 - **Ferme de la Garenne, (5 conteneurs)**
 - **Ferme des Noyers, (2 conteneurs)**
 - **Port de Plaisance. (1 conteneur)**

2. Lieu d'installation des conteneurs de surface pour le verre
 - **Hameau de la Garenne, (1 conteneur)**
 - **Hameau de Fromainville, (1 conteneur)**
 - **Ferme de la Garenne, (1 conteneur)**
 - **Ferme des Noyers, (1 conteneur)**
 - **Port de Plaisance, (1 conteneur)**
 - **Rue de la Croix de Fer (face au restaurant La Fontana) (1 conteneur)**
 - **Rue du Prieuré (à la hauteur du n°2) (1 conteneur)**
 - **Boulevard Charles Gounod (face rue Maurice Ravel) (1 conteneur)**
 - **Place d'Ayr (1 conteneur)**
 - **Rue Schnapper (à proximité de la sente de l'Ermitage) (1 conteneur)**
 - **Avenue Saint-Fiacre (à hauteur du n°25) (1 conteneur)**
 - **Avenue du Président Kennedy (face au restaurant Cazaudehore) (1 conteneur)**
 - **Avenue du Président Kennedy (Camp militaire des Loges) (3 conteneurs)**
 - **Boulevard Victor Hugo (à proximité de la rue Alexandre Dumas) (1 conteneur)**

- Rue Armagis (face au n°11) (1 conteneur)
- Place Mareil, (1 conteneur)
- Boulevard Hector Berlioz (à la hauteur de l'association La Soucoupe) (1 conteneur)
- Cité Croix Saint-Simon – Route Nationale 184. (1 conteneur)
- Carrefour des six chiens (Rôtisserie des Loges). (1 conteneur)
- Croix de Noailles (Restaurant l'Ostéria) (1 conteneur)
- Route des Princesses (Lycée Agricole et Horticole) (1 conteneur)
- Route départementale 190 (Quartier Goupil) (1 conteneur)
- Route des Pavillons (Restaurant d'entreprise SNCF) (1 conteneur)
- Rue Frédéric Bastiat (à l'intérieur de la déchetterie) (1 conteneur)
- Usine du S.I.A.A.P (à l'intérieur du site) 6 conteneurs
- Allée de Pomone (1 conteneur)

3. Lieu d'installation des conteneurs enterrés pour le verre

- Place de la Victoire (2 conteneurs)
- Rue de Gramont (2 conteneurs)
- Rue Léon Désoyer/Angle rue du Dr Maurice Larget (2 conteneurs)
- Boulevard Franz Liszt (face à la blanchisserie inter-hospitalière) (2 conteneurs)
- Rue du Vieil Abreuvoir
- Place Passy

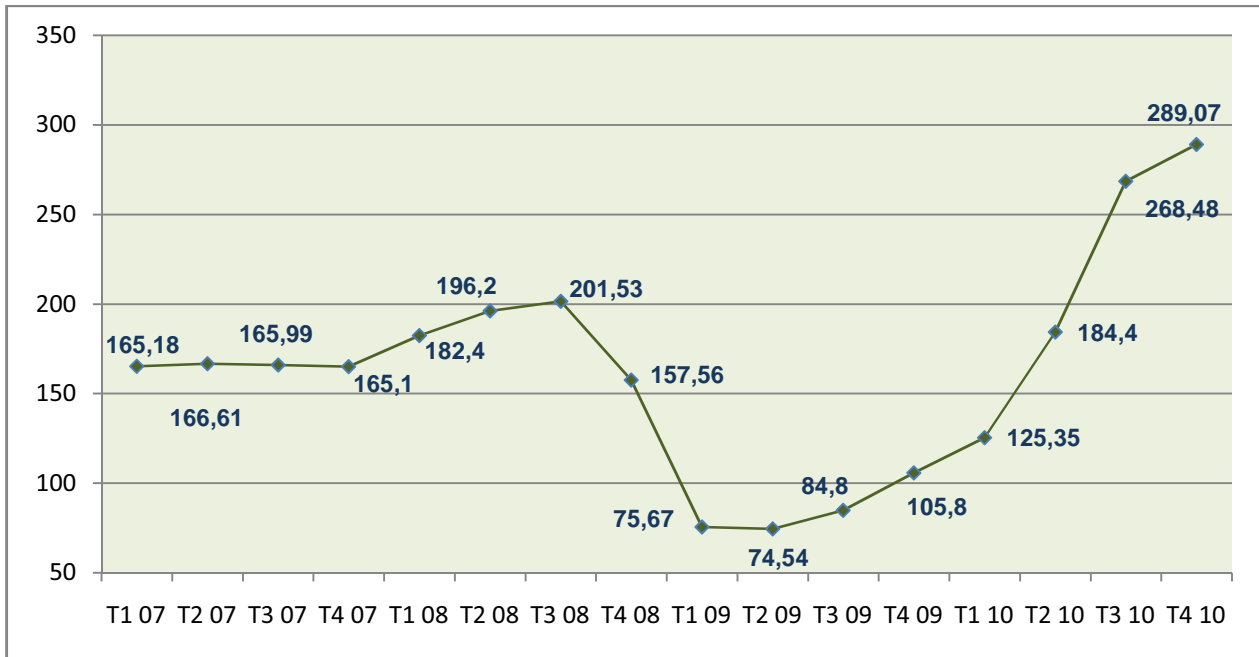
ANNEXE N ° 3 : EVOLUTION DES REPRISES DES MATERIAUX DU PROGRAMME ECO-EMBALLAGES

(Données SIDRU)

Plastique

en €(HT)/Tonne

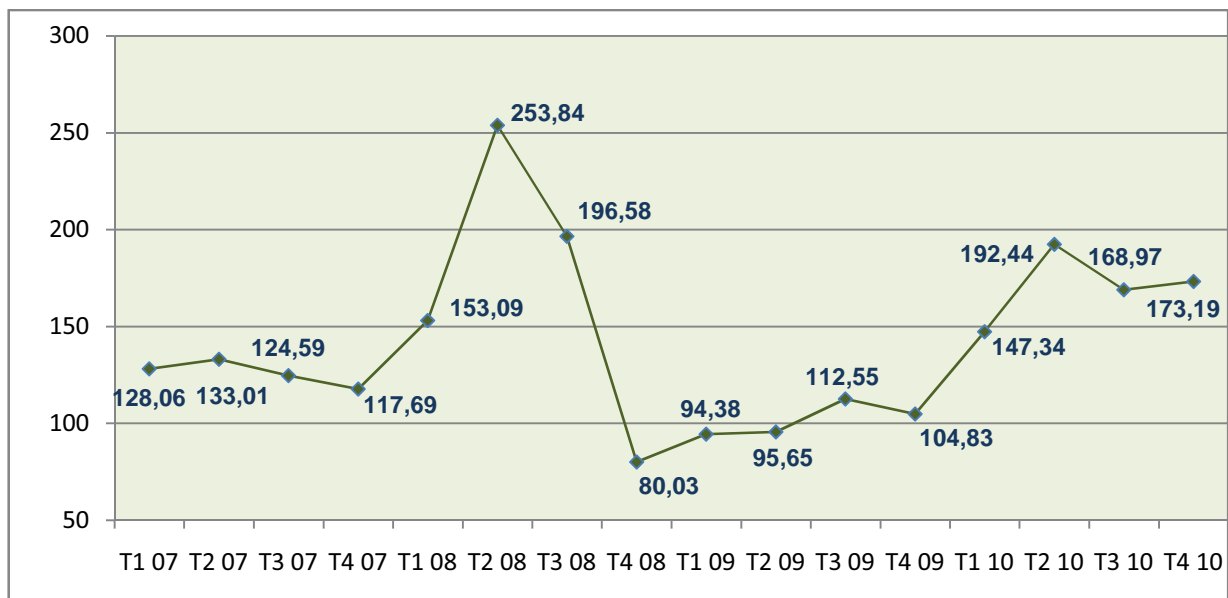
2007				2008				2009				2010			
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇	T1 ₀₈	T2 ₀₈	T3 ₀₈	T4 ₀₈	T1 ₀₉	T2 ₀₉	T3 ₀₉	T4 ₀₉	T1 ₁₀	T2 ₁₀	T3 ₁₀	T4 ₁₀
165,18	166,61	165,99	165,1	182,4	196,2	201,53	157,56	75,67	74,54	84,8	105,8	125,35	184,40	268,48	289,07



Acier

en €(HT)/Tonne

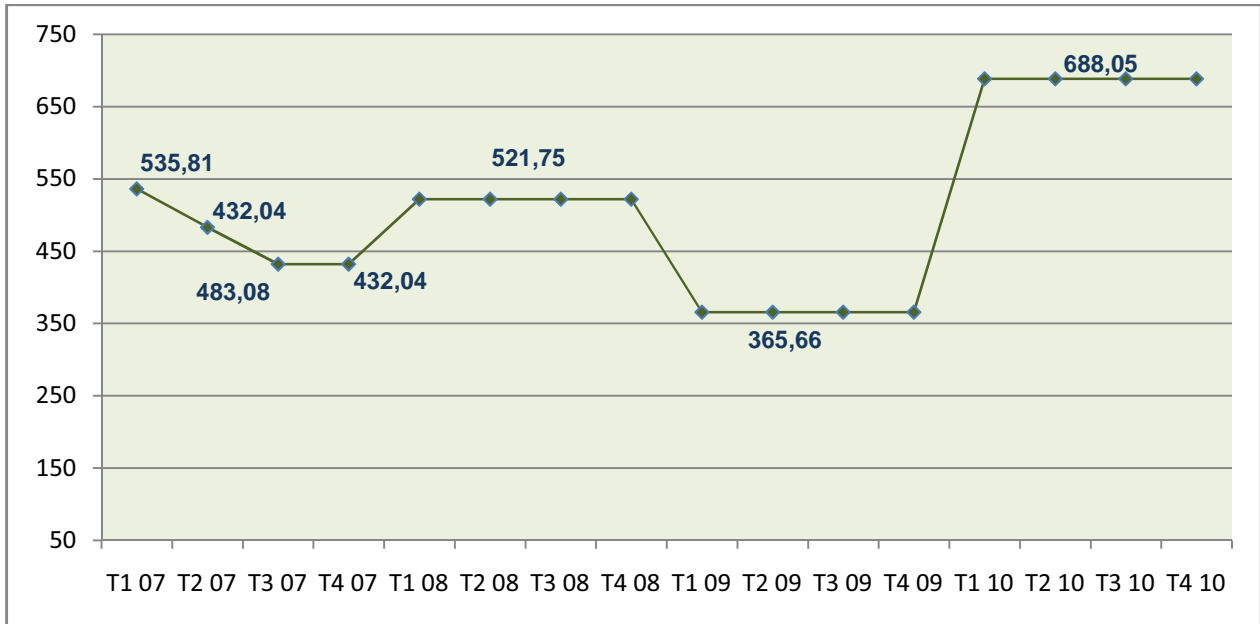
2007				2008				2009				2010			
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇	T1 ₀₈	T2 ₀₈	T3 ₀₈	T4 ₀₈	T1 ₀₉	T2 ₀₉	T3 ₀₉	T4 ₀₉	T1 ₁₀	T2 ₁₀	T3 ₁₀	T4 ₁₀
128,06	133,01	124,59	117,69	153,09	253,84	196,58	80,03	94,38	95,65	112,55	104,83	147,34	192,44	168,97	173,19



Aluminium

en €(HT)/Tonne

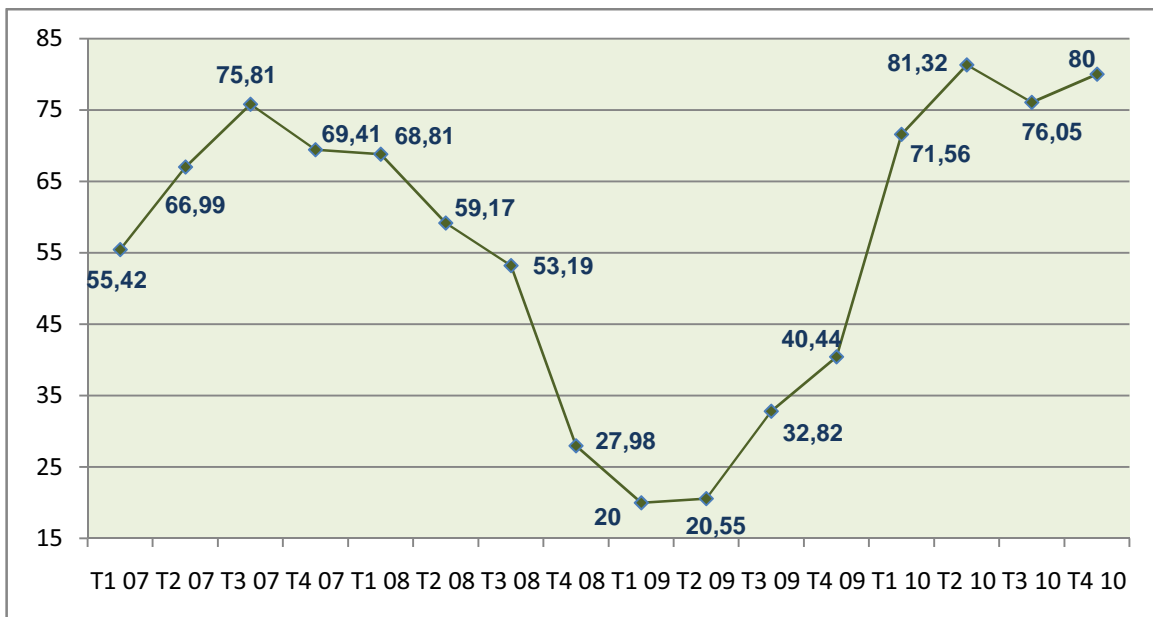
2007				2008	2009	2010
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇			
535.81	483.08	432.04	432.04	521.75	365.66	688.05



Carton

en €(HT)/Tonne

2007				2008				2009				2010			
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇	T1 ₀₈	T2 ₀₈	T3 ₀₈	T4 ₀₈	T1 ₀₉	T2 ₀₉	T3 ₀₉	T4 ₀₉	T1 ₁₀	T2 ₁₀	T3 ₁₀	T4 ₁₀
55.42	66.99	75.81	69.41	68.81	59.17	53.19	27.98	20	20.55	32.82	40.44	71.56	81.32	76.05	80



Verre

en €(HT)/Tonne

2007	2008	2009	2010
14.52	14.69	19.91	22.42

